



**CONGRÈS  
ANNUEL 2024  
AFMNB**

Association francophone des  
municipalités du Nouveau-Brunswick

**EDMUNDSTON**  
18 AU 20 OCTOBRE 2024

**DE LA RÉSILIENCE  
À LA FIERTÉ**



**AFMNB**

Association francophone  
des municipalités du Nouveau-Brunswick



**PORT of/de  
BELLEDUNE**  
CARREFOUR  
D'ÉNERGIE VERTE  
AU CANADA

# SECTION 4

# RAPPORT ANNUEL

# À PROPOS

## MISSION

L'AFMNB représente et appuie une gouvernance locale forte afin de promouvoir le développement de communautés innovantes, prospères, solidaires et durables, et de contribuer au rayonnement de la Francophonie.

## VISION

Les municipalités dans les régions où œuvre l'AFMNB regroupent l'ensemble de la population de ces régions. Elles sont légalement reconnues comme un palier gouvernemental de plein droit doté de champs de compétences propres et sont un levier de premier plan du développement social, culturel et économique de la communauté acadienne/francophone du N.-B., tout en contribuant au rayonnement de cette communauté sur la scène nationale et internationale.

## VALEURS

À l'image de ses membres, l'AFMNB adopte et véhicule les valeurs suivantes :

- ▣ Une association qui fait preuve de **Leadership**
- ▣ Une association qui mise sur la **Collaboration** et la **Concertation**
- ▣ Une association qui déploie ses efforts avec un souci permanent d'**Efficacité**
- ▣ Une association au **Service** de ses membres
- ▣ Une association qui s'assure de l'**Intégrité** et la **Transparence** de son fonctionnement et de ses actions
- ▣ Une association qui promeut et favorise l'**Équité**
- ▣ Une association qui valorise le **Respect** et l'**Égalité** des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick et la dualité linguistique au Canada.
- ▣ Une association qui appuie la **Diversité** culturelle et la **Solidarité** internationale

## MANDAT

- ❑ Agir comme porte-parole des municipalités francophones et mixtes sur les dossiers d'intérêt commun ;
- ❑ Intervenir auprès des pouvoirs publics afin que des mesures législatives, politiques et réglementaires soient élaborées et mises en œuvre dans le but d'assurer le développement des municipalités francophones et mixtes du Nouveau-Brunswick ;
- ❑ Appuyer, lorsque demandé et possible, les Forums ou regroupements de maires des municipalités membres dans des dossiers régionaux et interrégionaux ;
- ❑ Promouvoir la pleine reconnaissance et le renforcement du rôle des gouvernements locaux au sein de la communauté et auprès des paliers supérieurs de gouvernement ;
- ❑ Favoriser et appuyer la concertation entre les municipalités afin de renforcer leur capacité à contribuer au développement de leur région respective, de la province et du pays en général ;
- ❑ Développer des services d'intérêt commun à l'intention des municipalités membres ;
- ❑ Assurer la représentativité des municipalités francophones au sein des diverses commissions ou comités reliés aux affaires municipales ;
- ❑ Concerter les efforts individuels de chacune des municipalités membres afin d'améliorer la qualité et la quantité de services offerts en français à l'ensemble des municipalités et de la population par les différentes agences gouvernementales ;
- ❑ Collaborer avec les autres intervenants de la communauté acadienne dans le but d'assurer le développement optimal de l'Acadie du N.-B.
- ❑ Entretenir des liens privilégiés avec des associations parentes et organismes gouvernementaux concernés par les affaires municipales ;
- ❑ Se solidariser avec les gouvernements locaux d'autres pays et provinces.

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET PROGRAMMATION ANNUELLE

L'**Assemblée générale annuelle (AGA)** de l'AFMNB est la plus haute instance de l'AFMNB. La rencontre se déroule dans le cadre du Congrès annuel de l'association en octobre. L'AGA de 2023 a eu lieu le 15 octobre 2023 à Moncton.

Au 31 mars 2024, le **conseil d'administration (CA)** était composé de neuf membres qui représentaient les six régions de l'AFMNB, soit Chaleur, Kent, Nord-Ouest, Péninsule acadienne, Restigouche et Sud-Est et les diverses catégories de municipalités (villages/communautés rurales, villes, cités/ municipalité régionales) en plus d'un exécutif composé de la présidence, de la 1<sup>re</sup> vice-présidence et de la 2<sup>e</sup> vice-présidence. Le CA statue sur l'ensemble des dossiers politiques et administratifs qui exigent une prise de position de la part de l'AFMNB. Le CA s'est réuni à six reprises en 2023-2024, dont quatre rencontres en présentiel et deux visioconférences.

La **Table de concertation des maires** a eu lieu à Fredericton les 27 et 28 mars 2024. La rencontre réunissait 29 maires, mairesses ou leur suppléant.e.s, des 30 municipalités membres de l'AFMNB. Elle nous a permis de consulter nos membres de manière informelle sur des sujets d'actualités (réforme du cadre fiscal, logement, aménagement culturel du territoire) et d'offrir un espace d'échanges et de discussions, ainsi que d'accueillir le ministre des Gouvernements locaux, Glen Savoie, et de nombreux représentant.es du gouvernement lors du traditionnel cocktail de réseautage le mercredi soir.



Table de concertation des maires, mars 2024

## MEMBRES DE L'AFMNB

Liste des municipalités membres avec le nom des anciennes entités qu'elles comprennent :

NORD-OUEST	
Haut-Madawaska	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Communauté rurale de Haut-Madawaska</li></ul>
Edmundston	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville d'Edmundston</li><li>▪ Village de Rivière-Verte</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Vallée-des-Rivières	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Village de Sainte-Anne-de-Madawaska</li><li>▪ Ville de Saint-Léonard</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Grand-Sault	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Grand-Sault</li><li>▪ Village de Drummond</li><li>▪ Communauté rurale de Saint-André</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Saint-Quentin	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Saint-Quentin</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>

RESTIGOUCHE	
Kedgwick	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Communauté rurale de Kedgwick</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Campbellton	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Campbellton</li><li>▪ Village d'Atholville</li><li>▪ Village de Tide Head</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Bois-Joli	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Village d'Eel River Crossing</li><li>▪ Village de Balmoral</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Baie-des-Hérons	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Dalhousie</li><li>▪ Village de Charlo</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>

CHALEUR	
Belle-Baie	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Beresford</li><li>▪ Village de Nigadoo</li><li>▪ Village de Petit-Rocher</li><li>▪ Village de Pointe-Verte</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Bathurst	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Bathurst</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>

## PÉNINSULE ACADIENNE

Rivière-du-Nord	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Village de Bertrand</li><li>▪ Village de Maisonnette</li><li>▪ Village de Grande-Anse</li><li>▪ Village de Saint-Léolin</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Caraquet	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Caraquet</li><li>▪ Village de Bas-Caraquet</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Île-de-Lamèque	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Lamèque</li><li>▪ Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Shippagan	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Shippagan</li><li>▪ Village de Le Goulet</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Municipalité des Hautes-Terres	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Village de Saint-Isidore</li><li>▪ Village de Paquetville</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Tracadie	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Municipalité régionale de Tracadie</li></ul>
Neguac	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Village de Neguac</li></ul>

## KENT

Miramichi	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Miramichi</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Nouvelle-Arcadie	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Village de Rogersville</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Beaurivage	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Village de Saint-Louis de Kent</li><li>▪ Ville de Richibucto</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Grand-Bouctouche	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Bouctouche</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Champdoré	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Village de Saint-Antoine</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Beausoleil	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Communauté rurale de Cocagne</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>

## SUD-EST

Moncton	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Moncton</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Dieppe	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Dieppe</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Shediac	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Shediac</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>
Cap-Acadie	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Communauté rurale de Beaubassin-est</li><li>▪ Village de Cap-Pelé</li></ul>
Memramcook	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Village de Memramcook</li></ul>
Fredericton	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Ville de Fredericton</li><li>▪ DSL avoisinant.s</li></ul>

## L'ÉQUIPE



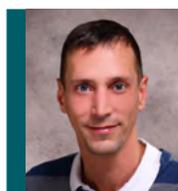
**Pascal Reboul**  
Directeur général



**Julie Roy**  
Directrice - Administration,  
finances et ressources  
humaines



**Michelle Barclay**  
Directrice des politiques



**Marcel Vienneau**  
Responsable des services  
aux membres  
et coordonnateur -  
gestion des actifs



**Eugénie Boudreau**  
Responsable politique et  
projets communautaires



**Pierre Doucet**  
Coordonnateur - Jeunesse  
Canada au travail et Salon  
de l'innovation municipale



**Clément Mousset**  
Coordonnateur en  
développement durable



**André Frenette**  
Coordonnateur -  
Regroupements d'assurance



**Daniel Pitre**  
Gestionnaire des projets CFA



**Karine Virmoux-Jackson**  
Agente de projet CFA



**Vanessa Chiasson**  
Agente de projet CFA



**Emmanuelle Chapados**  
Coordonnatrice  
des communications  
(congé maternité)



# POLITIQUE

## 1. RÉFORME DE LA GOUVERNANCE LOCALE

L'année 2024 a commencé avec le report, puis l'annulation, du Sommet sur les finances municipales, initialement prévu en septembre 2023. En réponse à ce report, l'AFMNB a envisagé d'organiser son propre sommet en collaboration avec l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) et l'Association des Cités du Nouveau-Brunswick (ACNB). Toutefois, après des discussions approfondies, il a été décidé de ne pas aller de l'avant avec cette initiative, tout en maintenant les canaux de communications ouverts avec nos partenaires. L'AFMNB a plutôt commandé un rapport aux experts André Leclerc et Pierre-Marcel Desjardins pour analyser les besoins financiers des municipalités, fournissant ainsi une base solide pour appuyer nos demandes auprès du gouvernement et défendre notre position.

Ce rapport a révélé des lacunes importantes dans le cadre financier actuel, indiquant que certaines municipalités pourraient faire face à de graves défis financiers dans les trois prochaines années si des mesures correctives ne sont pas mises en œuvre. En mai 2024, un groupe de travail gouvernemental a été mis en place pour élaborer un nouveau cadre fiscal, avec l'objectif de l'adopter d'ici l'été 2025 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce groupe de travail a déjà tenu six réunions, et l'AFMNB continue de jouer un rôle actif pour s'assurer que les besoins de l'ensemble des municipalités soient pris en compte.

Par ailleurs, l'AFMNB a signé un Protocole d'entente avec l'UMNB, visant à présenter un front uni au gouvernement. Ce protocole sert à mettre de l'avant des demandes collectives et des principes clairs que la réforme fiscale devra respecter pour répondre aux besoins des municipalités. Parmi ces principes figurent :

- 1. La diversification des sources de revenus**
- 2. L'investissement dans les infrastructures**
- 3. Une péréquation stable et équitable**
- 4. Un soutien financier à long terme pour les services régionaux**
- 5. Un système moderne d'évaluation foncière**

De plus, le Protocole souligne l'importance du rôle des municipalités dans la vie de leurs résidents et l'ensemble de l'économie, de l'emploi, de la santé et du bien-être social et culturel de la province. Ces efforts conjoints illustrent notre engagement à défendre les intérêts des municipalités du Nouveau-Brunswick.

## 2. ÉLECTIONS PROVINCIALES – OCTOBRE 2024

En juillet 2024, l'AFMNB a lancé une trousse de représentation destinée à ses membres pour les aider à diffuser nos messages clés concernant les besoins des municipalités auprès de tous les candidats aux élections provinciales. Cette trousse inclut des outils et des documents qui permettent à nos membres de structurer efficacement leurs rencontres avec les candidats, de manière à présenter de manière convaincante nos demandes pour un nouveau cadre fiscal, la diversification des sources de revenus, et un financement adéquat des infrastructures.

Parallèlement, nous avons lancé une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux visant à mettre les enjeux municipaux au premier plan dans l'esprit des électeurs. L'objectif de cette campagne était de faire comprendre aux électeurs l'importance des questions municipales et de les inciter à les considérer comme des priorités lors des élections provinciales à venir. Cette campagne comprenait des messages percutants, insistant sur les défis financiers auxquels font face les municipalités et sur l'urgence d'une réforme fiscale équitable.

Nous avons également publié nos priorités spécifiques pour l'élection, soulignant les éléments que nous attendions de voir dans les programmes des partis. Ces priorités ont inclus un accent particulier sur la langue française et l'immigration, reflétant les besoins spécifiques de nos communautés. Cette initiative a été conçue pour assurer que les intérêts des municipalités francophones et bilingues soient bien représentés dans les débats électoraux et intégrés dans les plateformes politiques des partis.

Tout au long de l'année, les membres de l'équipe ont eu plusieurs réunions avec le ministre Savoie, tout en maintenant un dialogue ouvert avec les partis d'opposition pour les sensibiliser aux difficultés que rencontrent les municipalités, notamment en ce qui concerne la réforme de la gouvernance locale, qui reste incomplète sans un cadre fiscal approprié.

Le Forum Municipal, qui a eu lieu le 19 septembre 2024, a été un événement marquant dans le cadre de cette préparation. Il a débuté avec un atelier économique, où des experts ont discuté des défis financiers actuels et futurs auxquels font face les municipalités du Nouveau-Brunswick. Cet atelier a été suivi d'un débat des chefs, marqué par l'absence du premier ministre, où nous avons réuni des représentants des principaux partis politiques pour discuter de l'avenir des municipalités du Nouveau-Brunswick et de la nécessité d'une réforme fiscale globale. Cet événement a permis de mettre en lumière les enjeux critiques auxquels font face les municipalités et leur rappeler l'importance de les soutenir et les considérer comme des partenaires.



### 3. LANGUES OFFICIELLES

En novembre 2023, nous avons rencontré le ministre fédéral des Langues officielles, Randy Boissonnault, pour discuter du Plan d'action sur les langues officielles 2023-2028. Cette rencontre a permis de souligner l'importance d'un soutien financier accru pour les municipalités francophones du Nouveau-Brunswick, notamment à travers des projets tels que les Communautés francophones accueillantes (CFA) et d'autres initiatives visant à promouvoir et valoriser la langue française dans les régions. Nous avons abordé les occasions de financement et le rôle des municipalités dans la promotion de la francophonie, ainsi que les défis auxquels elles font face pour accéder à ces ressources. Cette démarche visait à s'assurer que les communautés francophones bénéficient pleinement des fonds disponibles et continuent de prospérer grâce à un soutien renforcé.

Nous avons rencontré le sénateur René Cormier à diverses occasions afin d'échanger sur nos actions et défis en matière de francophonie au Nouveau-Brunswick.

#### **Municipalités et obligations de la Loi sur les langues officielles**

En 2024, l'AFMNB a continué de soutenir activement ses membres dans leurs initiatives visant non seulement à respecter leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles (LLO), mais aussi à mettre en place des politiques et règlements municipaux qui valorisent et promeuvent la langue française. Ces initiatives visent à renforcer la présence du français dans les municipalités, même lorsque celles-ci ne sont pas explicitement soumises à la LLO.

L'année dernière, nous avons reçu un grand nombre de demandes pour ce projet, témoignant de l'engagement des municipalités à renforcer la francophonie dans leurs communautés. Cependant, en raison de la forte demande, nous n'avons pas pu répondre à toutes les requêtes. Nous sommes donc heureux d'annoncer que le projet a été renouvelé cette année avec des montants de financement plus élevés, ce qui nous permettra de soutenir un nombre encore plus important de municipalités dans l'année à venir.

La première partie de la trousse sur la LLO, qui comprend un guide détaillé et des modèles de politiques linguistiques, a été publiée et largement adoptée. Ce guide a permis à plusieurs municipalités de formaliser leurs efforts de promotion du français et d'assurer une plus grande visibilité de la langue dans leurs politiques internes. La deuxième partie de la trousse, actuellement en cours de finalisation, sera publiée plus tard cette année et offrira des outils supplémentaires pour la mise en œuvre et le suivi de ces politiques, avec un accent sur des exemples concrets de valorisation du français.

#### **Afficher le paysage en français**

L'année dernière, le projet « Afficher le paysage en français » a également suscité un grand intérêt, avec de nombreuses municipalités soumettant des demandes de soutien pour accroître la visibilité du français dans leur affichage public. En raison de la demande élevée, nous n'avons pas pu répondre à toutes les soumissions. Toutefois, nous sommes ravis d'annoncer que ce projet a également été renouvelé avec un financement accru. Ce soutien élargi nous permettra d'accompagner un plus grand nombre de municipalités cette année, renforçant ainsi la présence du français dans les espaces publics à travers la province.

Ces initiatives renouvelées témoignent de l'engagement de l'AFMNB à répondre aux besoins croissants de ses membres et à promouvoir l'utilisation du français dans les municipalités, tout en assurant que davantage de collectivités bénéficient du soutien nécessaire pour remplir leurs obligations linguistiques et enrichir le paysage francophone du Nouveau-Brunswick.

## 4. IMMIGRATION FRANCOPHONE

En 2024, l'AFMNB a poursuivi son engagement actif au sein du Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIF-NB), continuant à jouer un rôle central dans la concertation et la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants francophones. Pascal Reboul, directeur général de l'AFMNB, a participé à une table ronde lors du Forum annuel du RIF-NB pour aborder le thème du renforcement des communautés grâce aux partenariats municipaux. Cet événement a permis de mettre en lumière l'importance des collaborations entre les municipalités et les autres acteurs communautaires pour renforcer l'attraction et la rétention des immigrants.

À ce titre, nous sommes intervenus en début d'année avec le Conseil économique du Nouveau-Brunswick (CÉNB) et les institutions postsecondaires de la province pour dénoncer la volonté fédérale de réduire le nombre de permis délivrés aux étudiants internationaux. Cette décision, si elle avait été appliquée en l'état, aurait eu des effets néfastes sur nos institutions et nos communautés. Le ministre a par la suite apporté des ajustements spécifiques aux institutions francophones en augmentant le nombre de permis délivrés.



Concernant les projets en cours, celui de la Communauté francophone accueillante (CFA) du Haut-Saint-Jean a connu du succès et cela a conduit à son renouvellement pour les quatre prochaines années, soit jusqu'au 31 mars 2028. Ce projet, qui a déjà démontré son efficacité dans l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants, continuera d'être un modèle pour d'autres régions. De plus, grâce à ce succès et au travail de représentation effectué dans les dernières années auprès des ministres de l'immigration réussis, le Nouveau-Brunswick a été choisi pour accueillir trois nouvelles CFA au début de l'année 2025 soit : Belle-Baie (incluant Bathurst et la Première Nation de Pabineau), Caraquet (incluant Rivière-du-Nord et Hautes-Terres), et la Région Restigouche-Ouest (Saint-Quentin et Kedgwick).

Ces nouvelles initiatives permettront d'étendre encore davantage les efforts d'accueil et de soutien aux nouveaux arrivants francophones dans des régions de la province et permettront de créer d'autres histoires à succès qui démontreront que les communautés francophones du Nouveau-Brunswick peuvent accueillir d'autres projets de ce genre à l'avenir.

Ces projets témoignent de l'engagement de l'AFMNB à soutenir la vitalité des communautés francophones du Nouveau-Brunswick en renforçant l'inclusion et en créant des conditions favorables à l'établissement à long terme des immigrants francophones dans nos municipalités.

## 5. INFRASTRUCTURE

Au cours de l'année 2024, nous avons dû relever un défi de taille lors des négociations pour le renouvellement de l'entente du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) avec le gouvernement fédéral. De nouvelles conditions imposées par le gouvernement fédéral auraient limité la flexibilité des municipalités dans l'utilisation des fonds, ce qui risquait de compromettre leur capacité à répondre aux besoins spécifiques de leurs communautés. Cette situation a soulevé de vives inquiétudes parmi nos membres, d'autant plus que l'autonomie locale était menacée.

En réponse à cette situation, nous nous sommes mobilisés en collaboration avec l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) et le gouvernement provincial pour défendre les intérêts des municipalités. Ensemble, nous avons pu trouver un terrain d'entente qui respecte les besoins et les priorités locales, tout en assurant la continuité du financement essentiel fourni par le FDCC. Grâce à cette action collective, nous avons réussi à conclure une nouvelle entente qui non seulement maintient la flexibilité nécessaire pour nos municipalités, mais qui renforce également leur capacité à investir dans des projets d'infrastructure essentiels au développement durable de nos communautés.

Lors de notre dernière Assemblée générale annuelle en octobre 2023, une résolution a été adoptée pour souligner l'urgence d'améliorer la couverture des réseaux cellulaires dans toute la province, une question cruciale pour la sécurité publique et le développement régional. En réponse, nous avons rapidement envoyé une lettre au ministre Kris Austin et avons obtenu une rencontre en mars 2024. Au cours de cette réunion, nous avons discuté des lacunes importantes dans la couverture cellulaire, en particulier dans les régions rurales, et de l'impact direct sur la sécurité des citoyens. Bien que la réunion ait été encourageante, avec un engagement initial du ministre à collaborer sur ce dossier, nous attendons toujours des mises à jour concrètes concernant les actions entreprises depuis lors. L'AFMNB continue de suivre ce dossier de près, en insistant sur la nécessité de solutions rapides pour garantir une couverture fiable et sécuritaire.

L'AFMNB a activement revendiqué pour un accroissement des investissements dans le budget d'immobilisations de la province. Bien que le gouvernement ait répondu favorablement en augmentant son budget à plus de 1,2 milliard de dollars pour 2024-2025, incluant des fonds pour la construction de logements sociaux et l'entretien des routes provinciales, nous continuons de souligner que ces efforts, bien qu'appréciés, restent insuffisants pour répondre aux besoins urgents de nos membres. Nous insistons particulièrement sur l'importance de diriger ces investissements vers des projets essentiels qui bénéficieront à toutes nos communautés, et nous suivons de près la répartition de ces fonds pour garantir qu'ils contribuent véritablement à renforcer les infrastructures locales.

## 6. LOGEMENT

Alors que toutes les régions font face à une pénurie de logements, les différents paliers de gouvernement ont annoncé des programmes pour aider à la mise en chantier dans les communautés.

Au niveau fédéral, le Fonds pour accélérer la construction des logements (FACL), issu de la Stratégie nationale sur le logement et doté de 4 milliards de dollars, est géré par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). La première phase a rencontré un franc succès, mais elle n'a pas permis de répondre à toutes les demandes. Une deuxième phase a été récemment ouverte, mais celle-ci ne s'adressait qu'aux communautés non sélectionnées lors du premier appel d'intérêt.

Au niveau provincial, deux programmes ont été ouverts par la Société de développement régional (SDR) pour un total de 22.5M\$, le fonds pour la préconstruction et le fonds de financement des infrastructures de logements pour les petites collectivités.

La Société d'Habitation du Nouveau-Brunswick a également repris ses activités, permettant de remettre une lentille « abordable » aux projets.

Nous avons participé aux consultations qui ont été menées sur ces différents fonds afin de s'assurer

que les critères mis en place ne pénalisent pas l'accès à nos membres. Nous gardons les liaisons ouvertes avec les sociétés gestionnaires de ces fonds afin que les municipalités de la province puissent voir leur projet aller de l'avant.

### Évaluation foncière

En octobre 2023, un comité d'évaluation municipale a été mis en place pour renforcer la communication et la collaboration entre les gouvernements locaux et les services d'évaluation foncière. Ce comité, composé de représentants des municipalités et des ministères provinciaux, a permis d'engager des discussions approfondies sur les réformes nécessaires au système d'évaluation foncière. Parmi les sujets abordés, on trouve la gestion des propriétés industrielles lourdes et l'amélioration du mécanisme de protection contre les hausses marquées de l'évaluation. Ces discussions ont non seulement amélioré la compréhension des processus d'évaluation par les gouvernements locaux, mais ont également conduit à des recommandations concrètes pour moderniser le système et mieux répondre aux besoins des communautés. Grâce à ce comité, des solutions mieux adaptées aux réalités locales sont en cours d'élaboration, ce qui permettra d'assurer une gestion plus équitable des évaluations foncières.

### Locations à court terme

Par ailleurs, face à l'augmentation des locations à court terme, facilitée par des plateformes telles qu'Airbnb et Vrbo, et leur impact négatif sur la disponibilité des logements, nous avons engagé un dialogue continu avec le gouvernement provincial. Après plusieurs mois d'échanges, un groupe de travail a été formé pour étudier cette question complexe. Ce groupe se penche non seulement sur les répercussions économiques de ces locations, mais aussi sur les préoccupations majeures en matière de sécurité et de protection des locataires. Le groupe de travail explore des solutions pour réguler ce marché de manière innovante, tout en veillant à ce que des mesures soient mises en place pour garantir la sécurité des logements. L'objectif est de limiter l'effet de ces locations sur la crise du logement, de protéger la sécurité publique, et d'instaurer des normes provinciales harmonisées pour encadrer ces pratiques.

## 7. JUMELAGES

À la fin de 2023, l'AFMNB a commencé à collaborer avec un nouvel expert technique en coopération décentralisée, basé au Consulat de France à Moncton. Cet expert joue un rôle clé dans le développement et le soutien des projets de jumelage et coopération entre les municipalités du Nouveau-Brunswick et celles de la France, facilitant ainsi les partenariats internationaux.

En reconnaissance de notre engagement continu dans la coopération internationale, l'AFMNB a été invitée à rejoindre une délégation du gouvernement provincial pour participer aux 15èmes Rencontres de l'Action internationale des Collectivités territoriales (RAICT) à Paris, prévues pour la fin octobre 2024. Cet événement prestigieux sera l'occasion de renforcer nos partenariats existants et de créer de nouvelles opportunités de coopération décentralisée, notamment avec des collectivités françaises. La délégation, comprenant des représentants de l'AFMNB et des maires de municipalités francophones du Nouveau-Brunswick, participera à des sessions de travail avec des associations municipales françaises, renforçant ainsi les liens entre nos territoires.

De plus, l'AFMNB a commencé à collaborer à la tenue d'un Sommet Canada-Afrique axé sur les jumelages municipaux et les échanges d'expertises entre les municipalités africaines et celles du Nouveau-Brunswick. Initialement prévu pour le printemps 2024, ce sommet a été reporté et devrait maintenant avoir lieu en 2025. Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires pour organiser un événement qui mettra en lumière les expertises présentes dans notre province, les bénéfices des partenariats internationaux et encouragera de nouvelles initiatives de jumelage entre les municipalités du Nouveau-Brunswick et celles de divers pays africains.

## 8. SANTÉ

Le système de santé a connu des difficultés à assurer l'accès aux services de soins dans bien des régions au cours des dernières années. La pandémie a bien évidemment eu un rôle à jouer dans les difficultés rencontrées, mais elles sont aussi le reflet d'une nécessité de changer le mode de livraison et de l'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Nous suivons ce dossier de près, l'accès à des services de soin, en français, étant primordial pour le bien-être et le développement de nos communautés.

Nous avons rencontré en avril la PDG du Réseau santé Vitalité, la Dre France Desrosiers, ainsi que son adjoint, Patrick Parent, afin d'évoquer les impacts du budget provincial annoncé plus tôt sur les soins de santé primaire et le déploiement des centres d'aiguillage dans les communautés et d'évoquer la nécessité de la mise en place de collaboration effective entre les municipalités et le réseau afin de connaître du succès.



## 9. FCM

Nous avons activement soutenu la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans l'élaboration et la promotion de leur cadre de croissance municipale, un projet essentiel qui vise à améliorer la qualité de vie des Canadiens en renforçant les finances municipales. Ce cadre représente une opportunité cruciale pour nos membres, en leur offrant des outils et des stratégies pour faire face aux défis financiers et de croissance auxquels sont confrontées les municipalités.

En novembre 2023, nous avons participé aux Journées de représentation des intérêts organisées par la FCM à Ottawa, où nous avons appris de nombreux éléments pertinents que nous avons pu appliquer directement à nos propres revendications auprès du gouvernement provincial. Ces connaissances ont enrichi nos efforts pour promouvoir la réforme fiscale au Nouveau-Brunswick, en renforçant nos arguments et en soulignant l'importance d'une approche équilibrée pour soutenir les gouvernements locaux dans leurs responsabilités financières.

En plus de participer aux rencontres du conseil d'administration de la FCM (en personne et virtuelles), le président de l'AFMNB siège sur plusieurs comités :

- Réseau francophone
- Comité permanent des finances municipales, des infrastructures et des transports
- Comité permanent de la sécurité et de la prévention de la criminalité au sein des collectivités
- Forum rural
- Caucus de l'Atlantique

Le directeur général participe de son côté aux rencontres des associations provinciales territoriales (APT) et à celles des directions générales afin d'échanger sur les enjeux et pratiques à travers le pays.

## 10. CONSEIL PROVINCIAL-MUNICIPAL

En plus des rencontres régulières avec l'équipe du ministère des gouvernements locaux, l'AFMNB participe au Conseil provincial-municipal (CPM), qui se réunit deux fois par année.

Cette rencontre biannuelle avec le ministre des Gouvernements locaux et les hauts fonctionnaires permet de :

- déterminer les priorités provinciales municipales et collaborer à l'atteinte de résultats tangibles ;
- envisager des domaines de collaboration étendue et de partage des ressources ;
- déterminer et élaborer conjointement les modifications qui pourraient être apportées aux politiques possibles afin d'améliorer la gouvernance locale, l'administration et la prestation de services dans les municipalités ;
- faciliter l'échange des meilleures pratiques relatives à l'administration, à la gouvernance et à la prestation de services.

Mais elle permet également de créer des ponts entre les différents ministères sur des dossiers communs (infrastructure, sécurité publique...) et d'obtenir des mises à jour et informations pertinentes sur nos enjeux.

Avec la disparition de l'Association des cités du N.-B., cette année a été l'occasion de mener une réflexion sur le format de cette table. Cela a débouché sur la signature d'une nouvelle entente en juillet, qui redéfinit le mode de fonctionnement et les objectifs de cette table.





## SERVICES AUX MEMBRES

À l'ère où les défis environnementaux et climatiques deviennent de plus en plus pressants, notre association se distingue par son engagement envers la promotion du développement durable. Notre mission est de soutenir activement nos membres dans la mise en œuvre de leurs initiatives climatiques, tout en construisant des communautés à la fois résilientes et durables. Nous souhaitons nous diriger vers un avenir où, au-delà des projets spécifiques, nous offrons un accompagnement global comprenant des formations, une aide à la recherche de financement, et des services sur mesure pour permettre à nos municipalités membres de concrétiser des projets innovants et durables.

Qu'il s'agisse de gérer les risques liés aux dommages et à l'utilisation des installations municipales, de faire face aux risques environnementaux tels que les changements climatiques, la protection des actifs naturels, et les émissions de gaz à effet de serre, ou encore de gérer les risques associés à la maintenance et au renouvellement des infrastructures, une constante se dessine : la gestion des risques !

Laissez-nous vous présenter les différents dossiers et initiatives sur lesquels l'équipe des services aux membres a participé depuis le dernier bilan :

### GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Le bilan en matière de gestion des actifs a été très positif au courant de la dernière année.

Le programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a cessé ses activités en mars 2024. Lancé en 2017, ce programme a financé plus de 1600 projets municipaux en gestion des actifs au pays, dont plusieurs d'entre vous ont pu bénéficier à plusieurs reprises. L'AFMNB a reçu du financement d'une hauteur de 1.4 M \$ pendant la durée du programme qui aura servi au développement de programmes de formation, d'outils et d'accompagnement auprès des municipalités pour une durée de 7 ans.

Nous avons également complété le projet « Géoportail municipal » qui a permis à près de 30 municipalités (pré-réforme) d'avoir accès à des outils géomatiques qui serviront à faciliter la visualisation des actifs municipaux pour en assurer une meilleure prise en charge, et à faciliter la collecte et la gestion des données liées aux opérations municipales. Ce projet a également permis de centraliser et standardiser les données des nouvelles municipalités, ce qui facilitera ensuite la livraison des services, et la priorisation du renouvellement des infrastructures sur les nouveaux territoires.

Un financement supplémentaire a été accordé pour partager nos outils et notre expertise avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Nous avons ainsi collaboré avec 15 municipalités du Québec. De plus, d'autres municipalités du Nouveau-Brunswick, en dehors de l'AFMNB, ont également manifesté leur intérêt.

Durant la même période, le gouvernement provincial a annoncé des consultations auprès des associations municipales pour lancer la 2<sup>e</sup> phase des exigences en matière de gestion des actifs. Des présentations ont été faites à quelques reprises depuis octobre 2023. Le ministère supporte nos initiatives visant à augmenter les capacités des municipalités et nous encourage à poursuivre le partage de notre expertise et le développement de nos outils.

Cela confirme que notre investissement dans le développement du géoportail était judicieux. Cet outil facilite non seulement la gestion des actifs, mais permet également de centraliser les données et les informations essentielles pour une prise de décision éclairée par les municipalités. Différents projets sont en cours de développement et de réalisation qui bonifieront le géoportail avec des fonctionnalités supplémentaires. Nous comptons sur votre rétroaction pour améliorer votre outil !

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2013, l'association s'engage activement dans le développement durable et accompagne ses membres dans diverses initiatives. Nos actions se concentraient principalement sur l'atténuation des effets des changements climatiques. Nous avons mis en œuvre des projets pour réduire l'empreinte carbone, promouvoir les énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique et sensibiliser à l'environnement.

Plus récemment nos efforts se concentrent également sur l'adaptation aux changements climatiques. En réponse aux défis climatiques, nous visons à développer des stratégies et outils pour anticiper et gérer les impacts des phénomènes extrêmes, y compris la gestion des risques côtiers et l'intégration des considérations climatiques dans la planification urbaine.

### Projets liés à l'atténuation aux changements climatiques

L'atténuation (ou la réduction) est « l'intervention humaine visant à réduire les sources et les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer l'efficacité des puits de GES. » Source : <https://www.ouranos.ca/fr/attenuation-adaptation>

#### Liste des projets d'atténuation réalisés cette année et en cours :

### Programme d'atténuation aux changements climatiques (PACC)

Depuis 2014, l'AFMNB a acquis une expertise significative dans la planification de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les communautés. En réalisant des inventaires des GES, en définissant des objectifs de réduction, et en adoptant des plans d'action, l'AFMNB a non seulement accompagné ses membres à réduire leurs émissions, mais aussi à économiser de l'argent et à contribuer à l'économie locale. Pour réaliser ce projet, l'AFMNB s'appuie sur le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI).

En 2023, avec la quatrième phase de ce programme, l'AFMNB a permis à six municipalités nouvellement réformées (Caraquet, Dieppe, Edmundston, Grand-Sault, Hautes-Terres, Saint-Quentin) d'obtenir des inventaires et des plans d'atténuation à jour reflétant leurs nouveaux actifs et territoires. Ce programme vise directement la mesure 19 du Plan d'action sur les changements climatiques et la phase 2 de gestion des actifs du gouvernement provincial.

Cette nouvelle phase a également permis d'ajouter une approche axée sur les priorités, permettant aux décideurs de mieux cibler leurs efforts, en mettant en œuvre des mesures qui auront un impact significatif sur la réduction des émissions de leur communauté. Cet outil de priorisation et de suivi des mesures sera un allié aux municipalités pour initier la mise en œuvre de leur plan d'atténuation. Pour élaborer cet outil, nous avons travaillé et travaillerons dans le développement d'un portail (lié au géoportail) grâce à l'aide de nos partenaires actuels.



En poursuivant ce programme, nous entamons maintenant la cinquième phase avec l'intégration de huit nouvelles municipalités (Beausoleil, Belle-Baie, Bois-Joli, Cap-Acadie, Rivière-du-Nord, Shippagan, Tracadie, Vallée-des-Rivières). Nous avons conclu une entente avec l'organisme QUEST Canada, et leur programme Accélérateur pour des collectivités net-zéro, nous permettant d'accéder à des outils et des ressources pour la mise en place des plans d'atténuation climatique.

### **Étude de faisabilité : Programme intégré de financement de l'efficacité énergétique dans sept municipalités du Nouveau-Brunswick. (2023-2024)**

L'étude de faisabilité vise à évaluer le potentiel d'amélioration énergétique des bâtiments, l'intérêt des résidents pour ces améliorations, l'environnement d'investissement, ainsi que les cadres juridique et politique en vigueur. Elle a été réalisée en utilisant diverses méthodes telles que des évaluations de modèles climatiques, des sondages auprès des résidents, des recherches documentaires et des discussions avec les parties prenantes. L'étude a révélé que, bien que les programmes actuels ciblent principalement les ménages à faible revenu, il existe un potentiel significatif pour des améliorations énergétiques plus larges. Cependant, des défis subsistent, notamment en matière de financement, de données et de capacités municipales.

Les recommandations issues de cette étude incluent la modification de la législation pour permettre aux municipalités d'accéder aux dossiers d'évaluation foncière, la collaboration avec des tiers pour administrer les programmes, et la poursuite de modèles de financement qui n'exigent pas de capital municipal important. En outre, l'étude préconise l'adoption d'un privilège prioritaire pour les prêts liés à l'efficacité énergétique et l'exigence pour tous les propriétaires de signer un accord de participation détaillant leurs responsabilités financières. Les prochaines étapes consistent à décider de la mise en œuvre du rapport, de choisir un administrateur tiers qualifié et de conclure des accords avec celui-ci pour lancer le programme.

Dans l'ensemble, cette étude met en lumière le besoin d'une approche intégrée et collaborative pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments au Nouveau-Brunswick, en tenant compte des réalités locales et des meilleures pratiques observées dans d'autres provinces canadiennes.

L'AFMNB a agi comme demandeur principal, orchestrant les efforts entre les municipalités participantes, telles que Fredericton, Moncton, Grand-Bouctouche, Edmundston, Grand-Sault, Champdoré et Saint-Quentin, qui ont apporté leur connaissance locale, leur soutien et leurs suivis tout au long de l'étude, et le consultant principal. Envigour Policy Consulting Inc., dirigé par Bruce Cameron, a joué le rôle de consultant principal, apportant son expertise en politique d'efficacité énergétique et de mise en œuvre de l'étude. SwitchPACE, avec Julian Boyle a été impliqué en tant que sous-traitant spécialisé dans la modélisation des programmes d'efficacité énergétique, entre autres. Enfin, Stewart McKelvey, représenté par Sadira Jan, a fourni le soutien juridique nécessaire pour naviguer dans le paysage réglementaire à la gouvernance du programme. D'autres acteurs externes tels que Énergie NB, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, Eddie Oldfield représentant Spatial QUEST, et d'autres entités ont également été impliqués dans ce projet. Le réseau AFMNB, consultants, et municipalités ont collaboré étroitement pour développer cette étude.

Le rapport sera disponible prochainement sur le site web de l'association.

### **Projets liés à l'installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (2024-2025)**

L'AFMNB a entrepris des démarches actives pour identifier et solliciter des programmes de financement liés aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques, en soumettant des candidatures en partenariat avec plusieurs municipalités. Parmi ces initiatives, le programme de financement « Changez, Rechargez » de Jour de la Terre.ca et AVIVA, offrant un financement à 100 %, a été particulièrement fructueux. Grâce à ce programme, les municipalités de Bois-Joli, Hautes-Terres et Kedgwick ont été sélectionnées pour bénéficier de ce soutien financier. Au total, une dizaine de bornes de recharge seront déployées dans ces municipalités, avec une mise en service prévue d'ici la fin de l'année

2025. L'AFMNB accompagne ces trois municipalités tout au long du processus, assurant un soutien constant pour la réalisation du projet. De plus, grâce à notre campagne de communication efficace, la municipalité de Cap-Acadie a également pu bénéficier de cette opportunité, renforçant ainsi notre engagement à promouvoir la mobilité durable dans l'ensemble de la région. Nous sommes heureux et fiers de constater que, grâce à notre initiative d'approche, la moitié des candidatures retenues à l'échelle pancanadienne dans ce programme proviennent de membres de l'AFMNB.

En parallèle, l'AFMNB a également entrepris des démarches auprès de l'organisme Pollution Probe pour soutenir plusieurs municipalités, dans la possibilité d'obtenir du financement. Nous sommes ravis d'annoncer que Belle-Baie a récemment été retenue pour l'installation de sept bornes de recharge dans sa communauté.

Enfin, l'AFMNB a accompagné plusieurs municipalités dans l'écriture de demande pour le programme fédéral Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro et est prête à les accompagner dans la réalisation d'un projet complet. Les projets qui découleront de ce programme pourraient comptabiliser pas moins de 8 nombre de bornes de recharge.

### Projets liés à l'adaptation aux changements climatiques

**L'Adaptation** est l'« Ensemble d'initiatives et de mesures prises pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des systèmes naturels et humains aux effets réels ou prévus des changements climatiques. »

#### Liste des projets en cours et à venir

#### Programme de développement Géospatial et de soutien dans le processus décisionnel pour une Adaptation durable des Communautés côtières du Nouveau-Brunswick. (PGAC)

Les risques côtiers, principalement l'érosion et les inondations, représentent des défis majeurs pour les municipalités situées en zones littorales. Ces phénomènes naturels ont des impacts significatifs sur les actifs municipaux, la gestion du territoire et la sécurité de la population. Dans ce contexte, il est crucial pour les Commissions de services régionaux et les municipalités de se procurer des outils décisionnels efficaces pour prévoir et gérer ces risques.

Dans le cadre de nos efforts pour améliorer la gestion des risques côtiers et protéger les actifs municipaux, l'AFMNB est heureuse d'annoncer qu'elle recevra un financement provincial, par le fonds en fiducie pour l'environnement (FFE), pour le développement d'une application innovante intégrée au géoportail municipal. Cette application sera spécifiquement conçue pour surveiller et prévoir les risques liés à l'érosion et aux inondations côtières. Grâce à ce soutien financier, nous allons développer, en partenariat avec la CSR Kent et deux municipalités au cœur de cette région, des outils avancés de visualisation et d'analyse, facilitant ainsi une prise de décision plus éclairée et une gestion proactive des risques côtiers. Cela permettra de fournir une visualisation détaillée et orientée pour faciliter la prise de décision par rapport aux risques.

Un comité d'une dizaine d'experts regroupant les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les institutions aide l'AFMNB dans le développement et l'utilisation de l'outil.

Cette année l'AFMNB va acquérir les données régionales, sur les actifs municipaux et climatiques, et les implanter dans le géoportail, en collaboration avec les gouvernements provincial et local et les experts géomatiques régionaux. Ensuite nous impliquerons le comité dans le développement de l'outil décisionnel, incluant la définition de la hiérarchisation des actifs, de la visualisation des données et des composantes des tableaux de bord. Enfin nous souhaitons voir l'implication des décideurs, incluant la démonstration de l'outil et la réflexion sur le développement d'initiatives futures en lien avec l'outil.

## Programme Leadership local pour l'adaptation climatique (FCM)

Nouvelle offre de financement : L'initiative Leadership local pour l'adaptation climatique (LLAC) du Fonds municipal vert (FMV) fournit un financement et un soutien en matière de développement des compétences aux gouvernements municipaux pour qu'elles s'adaptent aux répercussions des changements climatiques et renforcent leur résilience à long terme dans ce domaine. D'ici 2031, cette initiative de 530 millions de dollars devrait financer plus de 1 400 projets municipaux.

Ce programme comporte également un financement aux associations municipales où nous avons déposé une demande pour un projet qui couvrira les trois prochaines années. Plus de détails seront annoncés prochainement.

- **Renforcement des capacités** : L'AFMNB a soumis une demande de financement pour un programme très ambitieux qui couvrira les trois prochaines années auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'augmenter les ressources et de renforcer les capacités des municipalités en matière de développement durable et d'adaptation climatique. Cette initiative vise à enrichir la production de connaissances des municipalités et à fournir des outils efficaces pour mieux gérer les défis environnementaux et climatiques. Grâce à ce soutien, nous espérons développer des solutions innovantes et adaptées aux besoins spécifiques des communautés, tout en renforçant notre engagement envers un avenir durable.
- **Étude de faisabilité ou projets de mise en œuvre** : L'AFMNB est prête à accompagner les municipalités dans leurs études de faisabilité ainsi que dans leurs projets de mise en œuvre en adaptation climatique. Nous offrons notre expertise et notre soutien pour aider les municipalités à évaluer la viabilité de leurs initiatives, à soumettre les demandes et à concrétiser leurs projets. Grâce à notre expérience et à nos ressources, nous pouvons fournir des conseils pratiques, des outils, de l'accompagnement dans une ou plusieurs phases du projet et des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque municipalité, garantissant ainsi le succès de vos projets.

## LE SERVICE D'ACHAT REGROUPÉ (ASSURANCES)

### Regroupements d'achats en assurances dommages municipales

#### Stabilité

Depuis la réforme municipale, nous avons consolidé les groupes en un seul et vingt et un membres, soit les deux tiers, font partie du regroupement. Les taux, soit le cout par cent dollars de valeurs en bien, ont été stables et un nombre minime ont reçu des augmentations en responsabilité civile. Les augmentations ont eu lieu en raison d'importantes réclamations, ce qui pénalisait l'historique d'assurance. En somme le marché se stabilise, surtout si on le compare aux 4 dernières années.

#### Craintes du marché

Bien que l'on observe une stabilité, les craintes exprimées depuis quelques années par les assureurs, concernant les augmentations des indemnités versées pour des sinistres causés par des catastrophes naturelles, se sont avérées plus que jamais réelles lors du printemps et de l'été dernier. Un deuxième élément qui influe sur les coûts est l'augmentation de la valeur de reconstruction des bâtiments, qui est en nette augmentation.

### **Éléments ayant effet sur les prix**

L'établissement des primes d'assurances peut se résumer à 3 éléments : la compétitivité du marché, le niveau d'autoassurance et le montant en réclamations. Nous avons peu de contrôle sur le marché, sauf à se regrouper et à nous structurer pour faire appel au marché de manière périodique. En ce qui concerne l'autoassurance, nous sommes limités par les capacités budgétaires. En ce qui a trait aux réclamations, une culture en gestion de risque, à moyen et long terme, peut en réduire l'importance.

### **Gestion de risque**

Les municipalités devront mettre en place des actions pour augmenter leur résilience face aux événements météorologiques et intégrer la gestion de risques dans leur quotidien. Ces actions, en plus d'assurer des infrastructures collectives durables, auront un impact sur la valeur de dommages causés. Nombreux sont ceux qui voient ce travail comme une charge supplémentaire. Il est donc nécessaire d'être créatif et d'intégrer ce travail dans nos routines opérationnelles. La gestion des risques est intimement liée à la gestion des actifs et à l'adaptation aux changements climatiques.

### **Appels d'offres**

Nous allons en général au marché tous les cinq ans, mais celui-ci peut être devancé si nous considérons le moment favorable.

### **Regroupement en assurances dommages pour les organismes communautaires**

Ce programme, créé en 2008, offre une couverture en assurance responsabilité aux organismes sans but lucratif du Nouveau-Brunswick. Il propose des primes très compétitives aux organismes communautaires, qu'ils soient incorporés ou non. Ce programme est sans doute le plus abordable sur le marché et l'AFMNB agit comme lien pour l'accès à ce programme.

L'objectif de ce programme pour les municipalités est de limiter les poursuites et les réclamations envers les municipalités. Sachant que les organismes sont bien couverts via ce programme, les municipalités évitent de subir des pertes liées aux activités des organismes et cela permet aux organismes d'opérer de façon plus sécuritaire pour les citoyens qui en bénéficient.

Cette année nous avons observé un léger accroissement et nous devrions terminer l'année avec plus de 340 organismes assurés.

### **Regroupement assurance collective**

À l'origine, ce regroupement d'assurance a été créé pour permettre à des municipalités d'offrir un régime d'assurance collective compétitif à leurs employés en empruntant le même concept qu'en assurance dommages, soit de regrouper les municipalités pour réaliser des économies et de se structurer pour faire appel au marché. De nombreuses municipalités, en raison de leur « petit volume », n'étaient pas attrayantes pour le marché, ce qui limitait les offres.

Malgré son succès initial et bien que l'idée de se regrouper demeure louable, l'adhésion au programme ne semble pas susciter l'intérêt escompté. À moyen terme l'objectif était de corriger une lacune, qui prévaut au sein du monde municipal, soit de faire appel au marché à des fréquences régulières pour ce service. Quasiment seules les grandes cités réalisent des appels d'offres en bonne et due forme pour ce service. Les administrations semblent vouloir procéder en se fiant à certains représentants. À moyen terme, on risque de voir apparaître un quasi-monopole comme fournisseur de ce service auprès des municipalités francophones.

La récente réforme de la gouvernance locale a permis de créer des municipalités de plus grande taille, ce qui pourrait permettre de développer un volume assez grand et avec l'expertise nécessaire pour faire appel au marché de manière régulière et ainsi donner accès à des offres plus intéressantes.

Une réévaluation des besoins en lien avec ce regroupement est à prévoir dans la prochaine année pour voir si l'appétit des membres est toujours présent pour ce service.

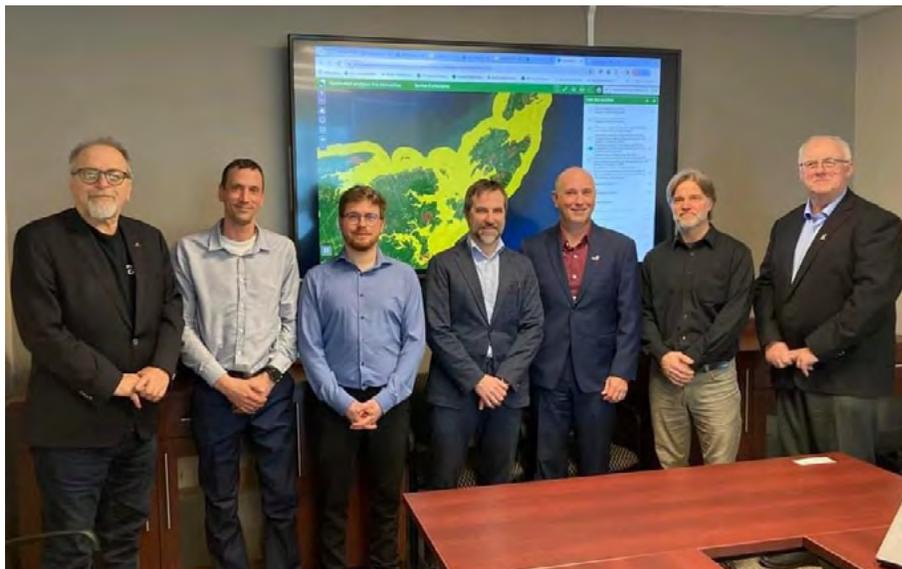
## PARTENARIATS ET CONSULTATIONS

Dans la continuité des efforts de l'année passée, le personnel de l'AFMNB continue de participer activement à divers réseaux et groupes de travail pour faire avancer des enjeux municipaux, provinciaux et fédéraux, tout en développant de solides partenariats avec des organismes à travers le Canada. Nos groupes de travail se concentrent sur des initiatives clés telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le financement de l'efficacité énergétique, le développement d'outils pour l'adaptation climatique et la gestion des actifs. Nous avons également été sollicités pour contribuer à des projets potentiels en énergies renouvelables au Nouveau-Brunswick et pour partager nos solutions locales avec d'autres provinces.

De plus, l'AFMNB a été invitée à plusieurs reprises à présenter ses projets en développement durable, souvent en collaboration avec nos initiatives en gestion des actifs. Prenons comme exemple la présentation de l'outil géoportail lié aux considérations climatiques lors de la rencontre annuelle du groupe technique de la gestion des actifs de la FCM à Ottawa.

Nous maintenons une communication régulière avec le gouvernement provincial pour l'informer des projets en cours et explorer de nouvelles possibilités de développement, notamment en lien avec le Secrétariat des changements climatiques du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, le Plan d'action sur les changements climatiques de la province, et d'autres initiatives ayant un impact sur nos municipalités. Dans ce cadre, nous nous sommes rendus à Fredericton pour rencontrer les directeurs et directrices responsables des dossiers de financement communautaire et de l'environnement, renforçant ainsi notre collaboration avec les instances provinciales pour le développement de futurs projets.

En plus de nos efforts provinciaux, nous avons également eu l'occasion de rencontrer Monsieur Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, pour discuter des enjeux critiques d'inondation et d'érosion qui affectent nos côtes. Au cours de cette rencontre, nous avons abordé les initiatives en cours pour lutter contre ces défis environnementaux, ainsi que les besoins de nos municipalités pour renforcer leur résilience face à ces menaces. Cette discussion a permis de souligner l'importance de la collaboration entre les différents paliers de gouvernement et de mettre en avant les solutions que nous développons localement pour protéger nos communautés côtières.



En conclusion, notre engagement envers le développement durable et le soutien à nos membres est au cœur de toutes nos initiatives. Nous sommes convaincus que des communautés résilientes et durables se construisent non seulement à travers des projets innovants, mais aussi par une approche intégrée et personnalisée qui répond aux besoins spécifiques de chaque municipalité.

Si vous avez des idées de projets ou si vous recherchez un soutien pour obtenir des financements, rédiger ou soumettre un projet, n'hésitez pas à nous en faire part ! Une approche personnalisée, holistique et intégrée est essentielle pour maximiser les opportunités de financement qui s'offrent à vous. Nous vous encourageons vivement à contacter notre équipe des Services aux membres de l'AFMNB, prête à vous aider à concrétiser votre vision.

De plus, nous envisageons de réaliser une tournée régionale pour discuter en personne avec vous et présenter en détail les services que nous offrons. Cette tournée sera une occasion précieuse pour échanger directement avec les membres et explorer ensemble comment nous pouvons soutenir vos projets et vos besoins spécifiques.

Ensemble, faisons le pari d'un avenir plus durable en mettant en œuvre des solutions efficaces et innovantes. Contactez dès aujourd'hui les Services aux membres de l'AFMNB pour discuter de vos projets et franchir le prochain pas vers une gestion des risques optimisée et une meilleure résilience de nos communautés.





# RELATIONS PUBLIQUES ET PARTENARIATS

## COMMUNICATIONS

### COMMUNICATION STRATÉGIQUE

Au cours de la dernière année, l'AFMNB a travaillé à uniformiser et rendre plus efficace ses communications auprès de ses membres et à l'externe. Un travail est toujours en cours pour centraliser les envois d'informations et mettre en place un système de base de données accessibles à nos membres.

Nous participons également à diverses publicités et affichages dans le cadre de partenariat afin de promouvoir et soutenir la francophonie dans la province (ex. Cahiers spéciaux de l'Acadie nouvelle – Les Spécialistes, Semaine provinciale de la fierté française, Cahier des Jeux de l'Acadie, etc.).

### RELATIONS PUBLIQUES

L'AFMNB a continué de consolider et d'accroître sa notoriété, notamment auprès du milieu municipal et du grand public. Depuis le congrès 2023, deux conférences de presse ont été tenues, une douzaine de communiqués de presse publiés, entraînant tous plusieurs entrevues dans les médias, de cinq à dix par mois.

Ces interventions médiatiques ont permis à l'AFMNB de demeurer une référence incontournable pour les journalistes, qui la consultent régulièrement dans le cadre de la préparation de reportage.

Suivez-nous et interagissez



## TABLE EN AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE (TACT)

La Table ACT s'est réunie le 14 février 2024 à Bathurst pour la première fois depuis le forum « Nouvelles municipalités: faire communauté par les arts et la culture » coorganisé par l'AFMNB et l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) en avril 2023. Pour la première fois aussi, des maires et mairesses étaient présent.e.s, ainsi qu'une représentante d'une commission de services régionaux (CSR), et ils sont d'ailleurs devenu.e.s membres permanent.e.s de la Table. Nous avons profité de cette rencontre pour procéder à un exercice de priorisation sur le rôle de la TACT et sur sa composition. Il a notamment été décidé d'inviter le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick (CAFI), le Réseau en immigration francophone du N.-B. (RIFNB) et l'Association francophone des aînées et aînés du N.-B. (AFANB) à devenir membres permanents de cette Table. La nouvelle équipe qui accompagne les municipalités a été mise à l'honneur, ainsi que leur mentore, Line Godbout, qui soutient les municipalités pour le compte de l'AAAPNB depuis 2016. Les deux slogans qui sont ressortis de cette rencontre sont les suivants : maintenant la pleine municipalisation acquise, visons le plein aménagement culturel du territoire ! Et Via les arts et la culture, transformons nos communautés résilientes en communautés fières !



## PROJET D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION DES MUNICIPALITÉS EN AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE (ACT)

Lancé en 2016, et piloté par l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB), ce projet a permis à ce jour, d'encadrer et d'outiller onze municipalités et communautés rurales dans l'adoption de leur propre politique culturelle et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre. L'apport de ces municipalités a énormément contribué à l'obtention d'un financement additionnel pour la poursuite de ce projet, qui faisait suite au forum « Nouvelles municipalités : faire communauté par les arts et la culture ». Huit municipalités francophones nouvellement formées à la suite de la réforme de la gouvernance locale sont impliquées dans cette nouvelle phase soit: Grand-Sault, Belle-Baie, Beausoleil, Cap-Acadie, Bois-Joli, Campbellton, Tracadie et Caraquet.

Le projet comprend également une intervention pilote auprès d'une municipalité anglophone en partenariat avec l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB) et ArtsLink NB. Des sessions d'information et de sensibilisation seront aussi conduites auprès des Commissions de services régionaux (CSR) de la province afin de mettre de l'avant le concept d'aménagement culturel du territoire et l'impact des arts et de la culture comme vecteur de développement.

Grâce au financement du Gouvernement du Nouveau-Brunswick et de Patrimoine canadien, l'AAAPNB et l'AFMNB travaillent de concert pour offrir ce service d'accompagnement et de formation au milieu municipal dans le but de permettre aux arts et à la culture de contribuer au développement de l'économie, du tourisme, de l'éducation, du mieux-être et de l'immigration et des infrastructures. L'embauche de trois chargé.e.s de projet a permis la mise en œuvre de la deuxième phase du projet visant l'accompagnement asymétrique des municipalités impliquées, et le développement des compétences municipales en aménagement culturel du territoire.

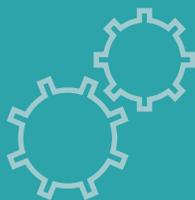
## JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL (JCT)

Cette initiative du ministère du Patrimoine canadien aide les jeunes Canadien.ne.s à développer leurs compétences de travail et à obtenir une expérience d'emploi depuis 1996.

Jeunesse Canada au Travail (JCT) fait partie de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada, qui a pour objectif d'aider les jeunes, étudiants et diplômés et, plus particulièrement, ceux confrontés à des obstacles à l'emploi (par ex. jeunes vivant dans des milieux linguistiques en situation minoritaire), à acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour accéder au marché du travail.

Pour la région atlantique, l'AFMNB gère ce programme depuis le tout début. Le montant des subventions peut atteindre jusqu'à 70% des coûts d'embauche pour les organismes sans but lucratifs, ou jusqu'à 50% pour les entreprises privées et les municipalités. Pour l'année financière qui se termine le 31 mars 2024, nous avons réussi à créer plus de 105 postes en Atlantique. Quelques municipalités membres de notre association, ainsi que plusieurs organismes du Nouveau Brunswick en bénéficient depuis de nombreuses années. Cette année l'AFMNB se prépare à renouveler son contrat avec Patrimoine canadien pour les 3 prochaines années soit de 2025 à 2028.

Pour la prochaine année (2025-2026), les demandes seront acceptées à partir du mois de novembre 2024 et ce, jusqu'à la date limite du 1er février 2025. Vous pouvez faire une demande sur <https://jeunesse-canada-travail.canada.ca/Account/Login>



## AUTRE

### PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2025

La planification stratégique de l'AFMNB, mise en place à partir de 2022, se poursuit avec la mise en œuvre des axes stratégiques et des objectifs principaux pour les trois prochaines années. Cette planification, conçue en collaboration avec la firme O Stratégies, a été adoptée à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Le Conseil d'administration, appuyé par un comité interne, a travaillé en étroite collaboration avec O Stratégies pour encadrer le processus de révision stratégique, qui s'est concrétisé lors d'une retraite stratégique en juin 2022. Celle-ci a réuni les membres du CA et les employés de l'AFMNB, permettant d'identifier les axes prioritaires pour le développement des municipalités membres.

En 2024, nous continuons à concentrer nos efforts sur trois grands axes stratégiques :

#### **1. Financement et cadre fiscal équitable et durable :**

Nous continuons d'appuyer les municipalités dans leurs démarches pour garantir un financement stable, en veillant à ce que la nouvelle formule de péréquation soit juste et équitable. Par ailleurs, nous encourageons l'accès à de nouvelles sources de financement pour soutenir les municipalités dans leur développement.

#### **2. Gouvernance saine et inclusive :**

L'AFMNB demeure engagée à représenter ses membres auprès des paliers gouvernementaux. Nous facilitons également la transition harmonieuse des nouvelles municipalités tout en promouvant une gouvernance inclusive et une diversité accrue au sein des conseils municipaux.

#### **3. Amélioration des services et développement des capacités des membres :**

Le renforcement des capacités opérationnelles des membres reste au cœur de nos priorités. Nous proposons des initiatives adaptées aux besoins des municipalités et favorisons l'implantation de procédures uniformes pour une meilleure efficacité de gestion.

Cette planification stratégique, toujours vivante et dynamique, intègre des indicateurs concrets et mesurables afin de garantir une évaluation objective de l'atteinte des objectifs fixés. Elle guide l'ensemble des actions de l'AFMNB et continue de répondre aux attentes de nos membres, en particulier dans ce contexte de réforme fiscale.

À noter que la planification stratégique actuelle arrivera à échéance en 2025. Un processus de révision sera entamé au début de l'année 2025 pour élaborer un nouveau plan stratégique qui reflétera les priorités émergentes des municipalités et les défis futurs.

## RÔLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (COMITÉS)

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration a maintenu en place ses comités afin d'appuyer l'équipe d'employés, tant au niveau des dossiers que des changements qui seront nécessaires dans le fonctionnement et dans les politiques de l'association. Un nouveau comité fut créé afin de réviser le processus d'évaluation de la direction générale.

Le premier comité, composé du président Yvon Godin, du représentant de la Péninsule acadienne Denis Losier, du représentant du Restigouche Jean-Guy Levesque, du 2<sup>e</sup> vice-président Mario Pelletier, ainsi que du représentant Chaleur Daniel Guitard, est le comité sur la gouvernance locale et la réforme fiscale. Celui-ci a notamment entre les mains le dossier de la réforme de la gouvernance locale et de la réforme fiscale. Il appuie le travail des employés de l'association sur les réponses et orientations à donner dans ces dossiers importants. Ce comité a été appuyé dans son travail par des experts issus du personnel municipal (directions générales, direction finance).

Le deuxième comité, composé de Daniel Guitard (Chaleur) et de Mario Pelletier (Restigouche), est le comité événementiel. Celui-ci est responsable de mener la réflexion sur le fonctionnement et le calendrier des événements et des activités de l'association afin d'apporter leurs recommandations au conseil d'administration. Le CA valide ensuite les décisions afin que l'équipe d'employés mette en place les événements et activités pour vous tout au long de l'année.

Le comité événementiel a réfléchi à la question de la tournée régionale des membres afin de proposer un format un peu différent pour 2024. Il fut donc convenu de donner un nouveau format à la tournée régionale 2024 et la convertir en « Tournée du président ». Celle-ci a pris une allure plus décontractée, laissant un peu de côté le format habituel de présentations pour un format 5 à 7 réseautage, permettant davantage de discussions avec nos membres dans chacune de nos régions. Ce nouveau format permet les échanges entre les municipalités dans leurs régions, mais également avec l'équipe de l'AFMNB afin de nous faire connaître leurs besoins, défis, ou réussites des derniers mois et mois à venir.

Le troisième comité, composé de la représentante du Sud-Est Mariane Cullen, du 1<sup>er</sup> vice-président Kassim Doumbia, ainsi que du représentant du Restigouche Jean-Guy Levesque, est le comité stratégique et ressources humaines. Ce comité est responsable de revoir les politiques de l'association, tant au niveau administratif qu'au niveau du membership.

Ce comité a d'ailleurs entamé la réflexion sur les impacts que pourrait avoir la réforme sur nos règlements généraux à la suite de sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le comité en était venu à la conclusion qu'il serait préférable de maintenir le statu quo pour la première année post-réforme, le temps d'en évaluer les impacts et de consulter les membres avant d'entamer des modifications profondes. Ce travail devrait débiter dans la prochaine année.

Un comité fut formé, composé du président Yvon Godin, appuyé de la 2<sup>e</sup> vice-présidence Mario Pelletier, de Jean-Guy Levesque (Restigouche) et de Daniel Guitard (Chaleur), soit le comité d'évaluation de la direction générale. Ce comité avait pour but de revoir le processus d'évaluation de la direction générale et de mettre à jour la grille utilisée à cet effet.

Ce comité a effectué du travail avec la firme Montana afin de revoir le fonctionnement de l'évaluation ainsi que les différents outils d'évaluation utilisés afin de s'assurer que ce processus soit efficace et qu'il réponde vraiment aux besoins et aux attentes du conseil d'administration. Le travail fut terminé au courant de l'année 2024 avec une évaluation de la direction générale en bonne et due forme faite récemment.

Cette année, les membres du conseil d'administration ont gagné des responsabilités de représentation à différentes tables de concertation et comités de partenaires auxquels participe l'association (éducation, art et culture, etc.). Ils ont aussi la main dans différents dossiers sur lesquels travaillent les employés de l'association afin de leur apporter un appui en matière de représentation.

SECTION 6

**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
ANNUELLE  
2024**

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous,

Beaucoup de choses et de travail ont été faits depuis notre dernier congrès. Les réunions du conseil d'administration ont fait en sorte que les dossiers ont continué à avancer à un rythme élevé.

Le dossier qui demande beaucoup d'attention est celui de la réforme fiscale. Nous avons participé à six rencontres virtuelles ou en présence dans le groupe de travail de la province. Nous sommes rendus vers la fin de l'analyse des besoins pour chacune de nos municipalités. Notre défi est de prouver au gouvernement que les besoins de **toutes nos municipalités ont augmenté énormément** et que les revenus de la taxe foncière sont nettement insuffisants pour pouvoir répondre aux besoins grandissants de nos citoyens. Cette réforme fiscale est essentielle, et urgente, et nous n'avons pas le droit de manquer notre coup. La prochaine étape sera de déterminer avec le groupe de travail quelles pourraient être les nouvelles formes de revenus. Nous avons déjà regardé ce qui se fait au Canada et ailleurs. L'échéancier semble être loin, mais juillet 2025 arrive à grands pas. Tout devrait être prêt pour préparer notre budget 2026 avec un cadre financier revu et modernisé (ce qui est souhaité).

L'année a été riche en rencontres, je ne pourrai toutes les détailler dans ce rapport, mais je vais me concentrer sur certaines en lien avec des résolutions des précédentes AGA.

Nous avons rencontré des députées et ministres lors de notre rencontre de la FCM à Ottawa. Une des rencontres importantes fut celle avec le ministre de l'Immigration, des Réfugiés, et de la Citoyenneté Canada (IRCC), Marc Miller, afin de discuter de la proportion de nouveaux arrivants francophones pour augmenter notre poids démographique. Il a été question de nos projets de Communautés francophones accueillantes (CFA) dans la province. Notre directeur général vous entretiendra à ce sujet dans son rapport.

Nous avons rencontré le ministre de la Sécurité publique, Kris Austin, concernant les problèmes de réseaux cellulaires, le bruit de certains véhicules à moteur et plus récemment l'accès aux VTT dans nos villes et villages. Nous étions heureux des discussions, surtout qu'il devait nous revenir avec une lettre officielle à cet effet dans les deux semaines suivant notre rencontre. Malgré plusieurs rappels suite à la rencontre, nous attendons toujours un retour.

Nous avons aussi rencontré le ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbault, concernant les problèmes associés aux changements climatiques. Les différents financements de projets que nous avons reçus témoignent de l'intérêt du ministre à nos préoccupations et nous gardons les canaux de communications ouverts pour nous assurer que nos préoccupations restent en haut de la liste.

La signature d'un protocole d'entente entre l'AFMNB et l'UMNB en juin dernier n'a fait que renforcer notre collaboration face au gouvernement concernant la réforme fiscale. Nous avons indiqué au gouvernement que nous n'accepterons pas d'être uniquement des observateurs, mais bien des partenaires dans l'atteinte de nouvelles sources de financements pour nos membres.

Comme beaucoup d'autres organismes, notre organisme a fait face à des défis de ressources humaines. Le Conseil d'administration a été saisi de certains enjeux et a été très efficace afin de trouver des solutions à la résolution de ces défis.

En terminant, je désire remercier les membres de notre belle équipe d'employé.es. Un merci spécial aux membres du Conseil d'administration et aux personnes qui se sont jointes à nous dans de nombreux comités et nous ont fait profiter de leurs expériences.

Bonne AGA à toutes et tous

**Yvon Godin**  
Président de l'AFMNB

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous voilà réunis pour le 35<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, sa 35<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle, et donc son 35<sup>e</sup> anniversaire ! Pour cette occasion particulière, un cahier spécial vous sera remis. Celui-ci revient sur les accomplissements et les moments marquants de l'association depuis sa création en février 1989 et sur les personnes qui ont contribué à sa réussite.

L'écriture de ce rapport chaque année est l'occasion de prendre une pause, se retourner et voir tout ce qui a été accompli au cours des 12 derniers mois. Sans tomber dans un triomphalisme exagéré, je peux dire que les dossiers cheminent et vous pourrez vous en rendre compte en parcourant la revue des dossiers dans les pages précédentes. Bien évidemment, certains avancent plus vite que d'autres, et ceux qui traînent sont souvent les plus importants. Ceci m'amène régulièrement à me remémorer des proverbes souvent entendus durant mes (très) jeunes années, qui aide à rester patient pour obtenir des résultats à long terme (« La patience est la mère de toutes les vertus » ou « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage »).

Vous comprendrez que lorsque je parle de patience, je pense principalement ici au dossier de la réforme fiscale, qui chemine, mais malheureusement à un rythme que nous espérons tous et toutes plus rapide. Nous avons dû, et nous devons encore, convaincre le gouvernement que les municipalités, quelle que soient leur taille, ont besoin de plus de revenus pour s'acquitter des responsabilités qui leur ont été confiées ! Les travaux du comité provincial auquel nous participons sont encourageants, mais il ne faut pas crier victoire trop vite et il nous faut rester vigilants. Nous devons d'une part nous assurer que les solutions proposées pour les budgets 2026 répondent aux besoins actuels et à venir des municipalités, mais également qu'un soutien financier soit apporté immédiatement pour combler les besoins urgents et émergents des municipalités.

Nos travaux avec Pierre-Marcel Desjardins et André Leclerc, mais également la collaboration en place avec l'Union des municipalités du N.-B., nous ont permis de dresser un portrait juste de la situation et d'avancer des avenues de solutions possibles. Le Forum municipal qui s'est tenu le 19 septembre dernier nous a permis de nous rendre compte que nos messages sont entendus. La période électorale est bien sûr propice aux promesses en tout genre, mais nous nous assurerons que, quels que soient le résultat et le parti au pouvoir le 21 octobre, des solutions viables et durables soient mises en œuvre.

Mais lorsque j'évoque la patience, je pense également à d'autres dossiers. On peut notamment citer la couverture du réseau cellulaire déficiente dans un grand nombre de régions de la province, et le traitement des nuisances (sonores, show de boucane...) dans les municipalités. Ces deux dossiers, qui ont fait l'objet de résolutions de l'assemblée lors des dernières AGA, sont au point mort, et ils devront faire l'objet d'une approche différente dans les prochains mois, celles entreprises auprès du ministre Austin et des autres parties prenantes n'étant pas fructueuses.

Le dossier du logement en est également un qui nécessite d'être patient. La crise du logement est présente du nord au sud de la province, mais également à travers le pays tout entier, et les constructions qui aboutissent ont bien du mal à combler le besoin présent dans les communautés, notamment le logement abordable. Le gouvernement fédéral a bien lancé des initiatives visant à accélérer la construction un peu partout, mais cela ne suffit pas et le gouvernement provincial ne vient pas combler les manques, se contentant de timides mesures. La pénurie de travailleurs dans le domaine de la construction vient apporter une couche de complexité supplémentaire au problème, en ne permettant pas d'accélérer la cadence et en faisant grimper les prix.

Le dossier des changements climatiques demande également de la patience. Il y a d'un côté toutes les petites actions que nous devons mettre en place maintenant en termes d'atténuation, et qui auront une grande incidence à long terme. Plusieurs de nos membres ont été affectés dans les

derniers mois, dernières années, par des phénomènes d'inondation, de tempête et d'érosion. Ces phénomènes semblent vouloir se multiplier et nous devons nous préparer. Ils exigent une réponse rapide pour réparer les dégâts engendrés, mais surtout une planification à plus long terme pour adapter les infrastructures. Alors que les programmes de financement ne s'adressaient pas ou peu à ces problématiques, nous sommes satisfaits de voir que nos participations aux différents groupes de travail ont produit des changements dans les dernières annonces de programmes de la FCM et nous continuons notre travail avec la Province afin de les voir s'impliquer plus.

Cependant, notre patience et notre persévérance donnent des résultats. Je fais ici référence au projet des Communautés francophones accueillantes (CFA). Depuis que nous avons hérité de la gestion de la CFA du Haut-Saint-Jean, nous ne nous sommes pas cachés pour dire que nous souhaitions voir d'autres CFA ailleurs dans la province. Après plusieurs années de travail et de représentation, nous avons enfin reçu la (bonne) nouvelle dans les dernières semaines que notre province allait être la seule au Canada à recevoir plusieurs nouvelles CFA ! Nous sommes bien entendu heureux de ce dénouement, mais nous avons déjà notre attention portée sur le travail de préparation à mener pour que celles-ci débutent leurs activités en début d'année 2025. Nous continuerons notre travail auprès des instances fédérales afin de voir d'autres projets de ce type voir le jour chez nous dans le futur.

Deux projets en lien avec les langues officielles sont menés par l'Association, et l'un d'eux, celui d'affichage commercial et d'adoption de politique linguistique a fait surgir des problématiques qui nous ont pris par surprise. Ces différentes situations ont mis en évidence que l'équilibre reste fragile lorsque l'on parle de français dans les communautés, même dans des communautés (très) majoritairement francophones. Cela démontre que nous avons encore beaucoup de travail à mener dans la promotion et la mise en valeur de notre langue, et pas seulement avec la communauté anglophone.

Nous avons vu se multiplier dans les derniers mois les situations de harcèlement, d'intimidation, voire d'actes de violence dans les communautés envers les élu.es, voire le personnel des municipalités. Ce phénomène a pris une ampleur de plus en plus importante, ce qui est inquiétant ! Nous aurons l'occasion d'évoquer ce sujet lors de notre congrès, mais il va être nécessaire de se pencher sérieusement sur la question, quel que soit le palier de gouvernement, afin de mettre en place des initiatives et des barrières contre ce genre de comportements. Les réseaux sociaux durant la période Covid et la situation de l'autre côté de la frontière semblent avoir amplifié et, plus grave, légitimé ces genres de situations, ce qui n'est pas acceptable !

Nous profiterons de la troisième et dernière année de notre planification stratégique actuelle pour mettre en œuvre des initiatives dans ce domaine. L'équipe a mené dans les douze derniers mois un gros travail d'identification de vos besoins et de renouvellement des projets, nous nous engageons à vous accompagner dans cette problématique. En parlant de l'équipe de l'AFMNB, je ne peux passer sous silence son travail. La dernière année a comporté son lot de défis, mais tous et toutes ont répondu présents pour vous accompagner dans vos priorités et problématiques, répondre à vos questions et vous représenter au quotidien. Vous les croiserez lors du congrès, pensez à les saluer. Il y a bien sûr les « anciens et anciennes » : Julie, Pierre, Marcel, Michelle, Clément, André et Karine. Mais il y a aussi les nouvelles têtes qui nous ont récemment rejoints : Vanessa comme agente de projet pour la CFA du Haut-Saint-Jean, Daniel comme gestionnaire des CFA, Cyril et Cindy qui nous appuie temporairement sur les services aux membres et l'expansion des CFA, et Eugénie, que vous connaissez déjà, mais dont c'est le retour après son congé de maternité.

Je tiens à souligner nos partenaires, qui nous appuient tout au long de l'année dans nos projets ou spécifiquement lors du congrès, sans qui nous ne retrouverions pas pour fêter ensemble les 35 ans de l'AFMNB : le gouvernement du Canada (Patrimoine canadien - PCH, Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada – IRCC), le gouvernement du Nouveau-Brunswick (Fonds en fiducie pour l'Environnement – FFE, Affaires intergouvernementales), la FCM et le Secrétariat du Québec aux

relations canadiennes (SQRC). Mais également nos fidèles partenaires et commanditaires qui nous permettent de vous offrir un congrès de cette envergure, notamment le Port de Belledune, Énergie Nouveau-Brunswick, Roy Consultants, UNI et le CN.

Pour terminer, j'aimerais remercier l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur collaboration, leur travail et leur engagement. La dernière année a été mouvementée, je les remercie d'avoir cru en moi !

Et bien sûr, merci à vous toutes et tous pour votre engagement continu envers l'Association, vous êtes le moteur de nos actions !

Bon congrès, célébrons ces 35 années, le regard porté vers l'avenir et les défis qui nous attendent.

Pascal Reboul  
**Directeur général**

## RATIFICATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 235<sup>e</sup> RÉUNION – 2 ET 3 DÉCEMBRE 2023

#### Représentation des membres

##### Résolution : 233-4

Proposé par Daniel Guitard ;  
Appuyé par Mario Pelletier ;

Que Maxime Bourgeois, maire de Memramcook, soit désigné comme représentant de l'AFMNB à la Table éco-communauté.

Adopté.

#### VIA Rail

##### Résolution : 233-5

Proposé par Denis Losier ;  
Appuyé par Mario Pelletier ;

Que l'AFMNB envoie une lettre de support au gouvernement fédéral pour la demande de financement de VIA Rail afin d'augmenter leur flotte de trains passagers.

Adopté.

### 236<sup>e</sup> RÉUNION – 30 JANVIER 2024 (VISIOCONFÉRENCE)

#### Travaux sur le cadre fiscale

##### Résolution : 234-2

Proposé par Denis Losier ;  
Appuyé par Mario Pelletier ;

Que l'AFMNB continue seul ses travaux sur le cadre financier, en mandatant des experts de produire un rapport et une proposition de nouveau cadre financier, tout en gardant un lien régulier avec l'UMNB sur l'avancement du dossier.

Adopté.

#### Représentation des associations municipales au Conseil provincial municipal et à la FCM

##### Résolution : 236-3

Proposé par Denis Losier ;  
Appuyé par Achille Bastarache ;

Que le message au Conseil provincial municipal soit qu'il maintienne son règlement d'un seul représentant par association municipale.

Adopté.

**Budget prévisionnel 2024-2025**

**Résolution : 237-3**

Proposé par Eric Marquis ;  
Appuyé par Denis Losier ;

Que le budget prévisionnel pour 2024-2025 soit adopté tel que présenté.

Adopté.

**Fonctionnement AFMNB et gestion**

**Résolution : 237-6**

Proposé par Daniel Guitard ;  
Appuyé par Eric Marquis ;

Que la totalité des jours de vacances restants à la fin mars 2024 soit payée au directeur général afin de remettre le compte des vacances à zéro.

Adopté.

**Horaire de travail réduit (4jours/semaine)**

**Résolution : 237-7**

Proposé par Denis Losier ;  
Appuyé par Daniel Guitard ;

Qu'une politique soit établie pour révision et résolution si nous allons de l'avant avec le fonctionnement présenté.

Adopté.

**Amendement**

**Résolution : 237-8**

Proposé par Mario Pelletier ;  
Appuyé par Mariane Cullen ;

Que la période-test de semaine de 4 jours de travail soit prolongée jusqu'à la prochaine rencontre du CA de mai, durant laquelle une décision sera prise sur le sujet.

Adopté.

**Manuel de politiques administratives**

**Résolution : 237-9**

Proposé par Mariane Cullen ;  
Appuyé par Mario Pelletier ;

Que l'augmentation annuelle soit suspendue en attente de la révision globale du manuel des politiques administratives pour la prochaine rencontre du CA, quitte à offrir le montant de l'augmentation de façon rétroactive si une augmentation est approuvée pour le 1er avril.

Adopté.

#### Résolution : 237-10

Proposé par Mario Pelletier ;  
Appuyé par Daniel Guitard ;

Que le représentant de Kent, Achille Bastarache, soit nommé comme troisième membre du comité stratégique et ressources humaines de l'AFMNB.

Adopté.

#### **Congrès FCM 2024**

#### Résolution : 237-11

Proposé par Kassim Doumbia ;  
Appuyé par Daniel Guitard ;

Que le 2<sup>e</sup> vice-président accompagne le président et le directeur général au congrès annuel 2024 de la FCM pour y représenter l'AFMNB.

Adopté.

#### **Réseau cellulaire**

#### Résolution : 237-12

Proposé par Mariane Cullen ;  
Appuyé par Daniel Guitard ;

Que le 2<sup>e</sup> vice-président et la maire de Saint-Quentin accompagnent le président pour la rencontre avec le ministre Austin du 13 mars prochain.

Adopté.

#### **Véhicules tout-terrains**

#### Résolution : 237-13

Proposé par Denis Losier ;  
Appuyé par Daniel Guitard ;

Qu'une analyse soit effectuée sur le risque de poursuite et qu'un avis juridique soit demandé pour suggérer le minimum de précautions requises afin d'être protégées d'une poursuite pour négligence.

Adopté.

### **238° RÉUNION – 24 ET 25 MAI 2024**

#### **Réseau cellulaire**

#### Résolution : 238-3

Proposé par Mario Pelletier ;  
Appuyé par Achille Bastarache ;

Qu'un suivi soit fait avec le Ministre Austin au sujet du comité ad-hoc pour les réseaux cellulaires.

Adopté.

## **Horaire de travail réduit et modification du manuel de politiques administratives**

### **Résolution : 238-6**

Proposé par Denis Losier ;  
Appuyé par Achille Bastarache ;

Que l'Association définisse clairement ce qu'est un congé d'urgence et que le conseil d'administration évalue cette question lors de la prochaine rencontre.

Adopté.

### **Résolution : 238-7**

Proposé par Mariane Cullen ;  
Appuyé par Mario Pelletier ;

Que les modifications proposées à la politique administrative soient adoptées incluant les ajouts demandés par le conseil d'administration.

Adopté.

### **Résolution : 238-8**

Proposé par Achille Bastarache ;  
Appuyé par Denis Losier ;

Que l'Association adopte une semaine de travail de 4 jours, soit 32 heures par semaine et que l'augmentation des grilles salariales telle que définit dans la politique administrative soit gelée pour l'année 2024-2025.

Adopté.

## **Congrès FCM 2024**

### **Résolution : 238-9**

Proposé par Daniel Guitard ;  
Appuyé par Denis Losier ;

Que l'Association assume les coûts pour la participation du 2<sup>e</sup> vice-président qui accompagnera le président au congrès annuel 2024 de la FCM pour y représenter l'AFMNB.

Adopté.

### **Résolution : 238-10**

Proposé par Denis Losier ;  
Appuyé par Daniel Guitard ;

Que le président Yvon Godin soit nommé à titre de représentant de l'Association francophone des municipalités du N.-B. au sein du conseil de la FCM et que l'AFMNB assume les coûts liés à sa participation au conseil de la FCM.

Adopté.

## **Rencontre AICT en France**

### **Résolution : 238-11**

Proposé par Denis Losier ;  
Appuyé par Mariane Cullen ;

Que nous continuons le travail pour participer à cette délégation, sachant qu'il y aurait un coût possible de 1000 \$ par personne de notre association qui y participera.

Adopté.

## 239° RÉUNION – 4 JUILLET 2024 (RÉUNION EXTRAORDINAIRE)

### **Participation à la rencontre AICT**

#### **Résolution : 239-2**

Proposé par Denis Losier ;  
Appuyé par Achille Bastarache ;

Que l'AFMNB désigne le président Yvon Godin, la direction générale de l'AFMNB, le représentant Chaleur ainsi que Maxime Bourgeois, maire de Memramcook afin de faire partie de la délégation qui se rendra à Paris en octobre 2024 pour la rencontre de l'AICT. Le représentant du Restigouche est désigné comme substitut.

Adopté.

### **Litige ressources humaines**

#### **Résolution : 239-5**

Proposé par Daniel Guitard ;  
Appuyé par Denis Losier ;

Que le conseil d'administration accepte la recommandation tel que recommandé par notre avocat.

Adopté.

#### **Résolution : 239-6**

Proposé par Denise Losier ;  
Appuyé par Mariane Cullen ;

Que l'Association donne instruction à l'avocat M<sup>e</sup>. Basile Chiasson de conserver une seule copie électronique du dossier, accessible qu'à la seule personne occupant la présidence de l'AFMNB ou la vice-présidence si la présidence ne peut exercer ses fonctions.

Adopté.

## 240° RÉUNION - 23 ET 24 AOÛT 2024

### **Suivis avec le ministère de la sécurité publique**

#### **Résolution : 240-4**

Proposé par Mario Pelletier ;  
Appuyé par Achille Bastarache ;

Que l'AFMNB envoie une correspondance au ministre Austin afin de lui demander d'agir sur la question de CRTC et des différents items de sécurité publique qui n'ont toujours pas eu de suivi, si possible conjointement avec l'UMNB.

Adopté.

### **Correspondance**

#### **Résolution : 240-5**

Proposé par Mario Pelletier ;  
Appuyé par Jean-Guy Levesque ;

Que l'AFMNB envoie une lettre à la FCM pour demander un espace francophone dans la programmation de leur congrès annuel.

Adopté.

### **Fonctionnement AFMNB et gestion**

#### **Résolution : 240-7**

Proposé par Denis Losier ;  
Appuyé par Jean-Guy Levesque ;

Que l'AFMNB s'en tienne à l'application stricte de la politique administrative et maintienne les obligations de remboursement de prestation des employé.es s'ils quittent leur emploi avant le terme indiqué.

Adopté.

### **Politique administrative**

#### **Résolution : 240-9**

Proposé par Denis Losier ;  
Appuyé par Achille Bastarache ;

Que la modification de la politique sur les frais de déplacement soit adoptée.

Adopté.

### **Assurance administrateurs et dirigeants**

#### **Résolution : 240-10**

Proposé par Mario Pelletier ;  
Appuyé par Jean-Guy Levesque ;

Qu'une lettre soit envoyée à l'assureur afin de leur faire part de notre déception face à leur décision de ne pas couvrir la réclamation.

Adopté.

#### **Résolution : 240-11**

Proposé par Mario Pelletier ;  
Appuyé par Denis Losier ;

Que le conseil d'administration désigne Julie Roy et André Frenette comme étant les employés responsables du dossier d'assurance administrateurs et dirigeants dans le cas d'un litige.

Adopté.

### **Ordre du Nouveau-Brunswick**

#### **Résolution : 240-12**

Proposé par Mario Pelletier ;  
Appuyé par Denis Losier ;

Qu'une lettre de félicitations soit envoyée à Kassim Doumbia et Carmen Gibbs afin de les féliciter pour leur nomination à l'Ordre du Nouveau-Brunswick.

Adopté.

# PROCÈS-VERBAL DE LA 34<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**Dimanche 15 octobre 2023**  
**Delta Beauséjour**  
**750 Main St, Moncton, NB E1C 1E6**

Ouverture de la 34<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'AFMNB

## 1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président, Yvon Godin, souhaite la bienvenue aux délégué.e.s et participant.e.s. donne ensuite quelques directives d'usage pour la bonne conduite de l'AGA. Le président vérifie le quorum en nommant le nom des 31 municipalités membres et en demandant qu'au moins un représentant de chacune des municipalités signifie sa présence, le cas échéant. Le président confirme que le quorum est atteint, avec une représentation de 48 des 51 municipalités membres, et déclare ouverte la 34<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

## 2. PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

### Suspension aux Règlements généraux

Le Président demande une proposition de la salle afin de suspendre l'article 10 1 b), qui désigne le Président de l'Association comme président de l'AGA et que l'on désigne M. Philippe Beaulieu à titre de président d'assemblée pour l'AGA 2023.

#### Résolution : AGA 2023-10-15-01

*Proposé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin*  
*Appuyé par Aldéo Saulnier, maire de Grand-Bouctouche*

Que l'article 10 1 b) des Règlements généraux de l'AFMNB, portant sur les fonctions de la présidence de l'Association soit suspendu provisoirement par l'assemblée générale annuelle 2023 et que l'on désigne M. Philippe Beaulieu à titre de président d'assemblée pour l'AGA 2023.

Adopté.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### Résolution : AGA 2023-10-15-02

*Proposé par Denis Losier, maire de Tracadie*  
*Appuyé par Jimmy Bourque, maire de Nouvelle-Arcadie*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

## 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Le président du comité de mise en candidature, M. Bertrand Beaulieu, dépose son rapport. Il mentionne qu'il y aura élection au niveau de l'exécutif puisque tous les postes sont arrivés à échéance. Les candidatures reçues sont les suivantes :

Pour l'exécutif :

- Présidence : Yvon Godin, conseiller de Rivière-du-Nord
- 1<sup>re</sup> vice-présidence : Lisa Parent, conseillère d'Edmundston, Kassim Doumbia, maire de Shippagan

- 2<sup>e</sup> vice-présidence : Mario Pelletier, maire de Bois-Joli

Pour les représentant.es de régions :

- Chaleur : Daniel Guitard, maire de Belle-Baie
- Kent : Achille Bastarache, conseiller de Grand-Bouctouche
- Nord-Ouest : Eric Marquis, maire d'Edmundston
- Péninsule acadienne : Denis Losier, maire de Tracadie
- Restigouche : à déterminer suite à l'élection de la 2<sup>e</sup> vice-présidence
- Sud-Est : Mariane Cullen, conseiller de Memramcook

Il mentionne que les élus ont jusqu'au point 17 afin de lui soumettre d'autres candidatures.

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 33<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

### **Résolution : AGA 2022025-10-15-03**

*Proposé par Normand Pelletier, maire de Baie-des-Hérons*

*Appuyé par Jean-Guy Levesque, maire de Campbellton*

**Que l'on adopte le procès-verbal de la 33<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle, tel que présenté.**

Adopté.

## **6. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX**

Le directeur général mentionne que la majorité des points reviennent à l'ordre du jour et les suivis y seront faits. Il souligne quelques résolutions des deux précédentes AGA.

- Immigration francophone : le travail a été fait, nous attendons des réponses pour de nouveaux projets de communautés francophones accueillantes, qui feraient partie du Plan d'action sur les langues officielles (PALO). Nous devrions avoir des nouvelles concernant ce financement en début d'année prochaine.
- Bruits excessifs : suite à la résolution de la ville de Dieppe, des suivis ont été faits, cependant aucun résultat n'a encore abouti depuis 2022. L'UMNB et la ville de Dieppe n'ont également pas eu de résultats suite à leur demande auprès du gouvernement. Nous continuons les démarches au courant de la prochaine année.
- Comité sur les assurances : des contacts ont été établis avec la défenseure du consommateur en matière d'assurance, mais il n'y avait pas d'intérêt de son côté. Nous explorons de nouvelles approches de gestion du risque avec notre consultant en assurance pour essayer de contenir les augmentations de prime.

## **7. RATIFICATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Résolution : AGA 2023-10-15-04**

*Proposé par Denise Landry-Nadeau, conseillère d'Edmundston*

*Appuyé par Pierre Boudreau, conseiller de Caraquet*

**Que l'Assemblée générale annuelle 2023 ratifie les décisions du Conseil d'administration soumises dans le cahier du Congrès.**

Adopté.

## 8. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE

Le président prend la parole, en soulignant que le rapport est dans le cahier du congrès et demande s'il y a des questions.

### Résolution : AGA 2023-10-15-05

*Proposé par Eric McGuire, conseiller d'Edmundston  
Appuyé par Aldéo Saulnier, maire de Grand-Bouctouche*

**Que l'Assemblée générale annuelle reçoive le rapport du président tel que soumis dans le cahier du Congrès.**

Adopté.

## 9. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général effectue un retour rapide sur certains points importants de son rapport qui se trouve dans le cahier du congrès et en profite pour remercier les gens pour leur participation au Congrès en grand nombre.

La réforme a apporté son lot de défis et a demandé beaucoup d'énergie pour la mise en œuvre. L'Association a travaillé fort également pour accompagner ses membres pour répondre le plus possible à leurs besoins, les soutenir dans la mise en œuvre et les représenter au niveau du gouvernement. Il souligne également qu'il y a toujours un défi au niveau financier, même une certaine régression et que nous avons encore beaucoup de travail à faire sur le cadre financier. Nous avons été déçus dans la dernière année des positions du gouvernement sur ce sujet, mais il semble y avoir une volonté d'y travailler et nous comptons sur votre soutien et vos rétroactions pour continuer d'avancer dans le bon sens et demander au gouvernement les moyens pour que les municipalités puissent livrer les services dans leurs communautés.

Il note également que l'année fut très occupée au niveau des langues officielles. Il mentionne entre autres la révision des cartes électorales provinciale et fédérale ainsi que la révision de la Loi sur les Langues officielles, sujet sur lequel il y a eu presque un statu quo au niveau provincial.

Il souligne que l'incertitude au niveau politique apporte un peu de frustration puisque l'avancement de certains dossiers est beaucoup plus long qu'on le voudrait, mais il rassure les membres que l'Association est toujours là pour les appuyer et les représenter au niveau du gouvernement. Il mentionne par la même occasion le travail considérable des membres de l'équipe qui travaillent fort sur tous les dossiers pour nos membres, et qui sont toujours à l'écoute de leurs besoins afin de les accompagner du mieux possible.

### Résolution : AGA 2023-10-15-06

*Proposé par Jean-Pierre Richard, maire de Champdoré  
Appuyé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin*

**Que l'Assemblée générale annuelle reçoive le rapport de la direction générale tel que soumis dans le cahier du Congrès.**

Adopté.

## 10. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2022-2023

Le directeur général présente le document envoyé par courriel ainsi que le résumé dans le cahier du congrès. Nous terminons l'année 2022-2023 avec un déficit de 16 790 79\$.

Il rappelle que l'année précédente avait présenté un surplus important de 188 733 \$, et qu'il était anticipé d'avoir un déficit presque équivalent cette année, en raison du projet de renforcement de la gouvernance locale pour lequel nous devons contribuer sur nos fonds propres cette année selon l'entente avec Patrimoine canadien.

Il précise que ce déficit, bien moins important qu'anticipé, était prévu et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. L'Association a des réserves importantes qui permettent de gérer ces situations.

**Résolution : AGA 2023-10-15-07**

Proposé par Michel Morin, conseiller de Haut-Madawaska  
Appuyé par Paul Lirette, conseiller de Beaurivage

Que l'on adopte les états financiers vérifiés pour l'exercice 2022-2023 tels que présentés.

Adopté.

**11. COTISATION DES MEMBRES POUR L'ANNÉE 2024**

La nouvelle formule de cotisation des membres pour l'année 2024 est présentée par le directeur général.

**Résolution : AGA 2023-10-15-08**

Proposé par Daniel Guitard, maire de Belle-Baie  
Appuyé par Kim Chamberlain, maire de Bathurst

Que l'on adopte la formule de cotisation des membres pour 3 ans, basée sur l'assiette fiscale, avec augmentation annuelle de 2.5 %, plus une contribution de 500 \$ pour le Congrès annuel, telle que présentée.

Adopté.

**12. NOMINATION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2023-2024**

Le contrat est déjà signé pour une période de 5 ans avec la firme Bourque Richard Boutot de Dieppe, soit jusqu'en 2025-2026, nous n'avons donc pas besoin d'une nouvelle résolution cette année.

**13. AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

M. Beaulieu souligne qu'il n'y a pas d'amendement aux règlements généraux qui ont été proposés pour cette année.

**14. RÉOLUTIONS DES MEMBRES**

**Rivière-du-Nord – Respect des arrêtés municipaux**

Le maire de Rivière-du-Nord, M. Joseph Lanteigne, s'avance au micro afin de faire la proposition de résolution.

**Résolution : AGA 2023-10-15-09**

ATTENDU QUE les municipalités du Nouveau-Brunswick mettent en place des arrêtés municipaux pour gérer de façon équitable certaines problématiques sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le non-respect de ces arrêtés mène souvent à des procédures judiciaires devant les Tribunaux ;

ATTENDU QUE suite aux décisions obtenues de la Cour, les municipalités n'ont pas le pouvoir de faire respecter les ordonnances décrétées par le Juge ;

ATTENDU QUE ce long processus est synonyme de dépenses importantes en argent et en temps pour les municipalités, sans atteindre les résultats escomptés ;

Proposé par Joseph Lanteigne, maire de Rivière-du-Nord  
Appuyé par Thérèse Haché, conseillère de Rivière-du-Nord

Que l'AFMNB soit saisie de ce dossier et qu'elle entreprenne des démarches afin de proposer des recommandations de solution à cette problématique à l'ensemble de ses municipalités membres.

Adopté.

### **Saint-Quentin – Problématique des réseaux cellulaires**

La maire de Saint-Quentin, Mme Nicole Somers s'avance au micro afin de faire la lecture de la proposition de résolution.

#### **Résolution : AGA 2023-10-15-10**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Quentin est éloignée des grands centres, tout comme plusieurs communautés du Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU QUE la Route 180 est empruntée, non seulement par les résidents de Saint-Quentin, mais également par les touristes, les transporteurs, les étudiants, etc. ;

ATTENDU QUE le réseau cellulaire n'est pas disponible sur la majeure partie de la Route 180 et sur plusieurs autres routes fréquentées en différents endroits de la province ;

ATTENDU QUE l'accès au réseau cellulaire sur les routes est devenu essentiel et indispensable pour tous les citoyens, afin d'en assurer la sécurité ;

Proposé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin

Appuyé par Denis Losier, maire de Tracadie

**Que l'AFMNB revendique auprès des instances gouvernementales provinciales et fédérales, ainsi que les fournisseurs de services, l'accessibilité à un réseau cellulaire fiable et de qualité sur tout le territoire de la province.**

Adopté.

Le maire de Bois-Joli, M. Mario Pelletier, mentionne qu'il y a des problèmes avec les tours existantes, et que sa municipalité et la CSR Restigouche ont de l'information à partager à l'Association. Il parle également de lettres d'appui des premiers répondants et différents partenaires reçus dans leur coin afin de faire du démarchage pour obtenir un meilleur réseau cellulaire fiable pour leur région, qui pourraient être partagées à l'Association au besoin.

### **Shippagan – Problème des zones côtières**

Le conseiller de Shippagan, M. Armand Caron s'avance au micro afin de faire la lecture de la proposition de résolution.

#### **Résolution : AGA 2023-10-15-11**

ATTENDU QUE les municipalités du Nouveau-Brunswick sont grandement affectées par les changements climatiques sur une base de plus en plus fréquente ;

ATTENDU QUE les événements climatiques plus nombreux ont des répercussions importantes sur les municipalités situées en zone côtière

ATTENDU QU'apporter des solutions aux problèmes d'érosions nécessite des investissements majeurs ;

ATTENDU QUE les programmes de financement en place n'offrent pas aux municipalités les moyens de contrer ce problème sur une base durable ;

Proposé par Armand Caron, conseiller de Shippagan

Appuyé par Denis Losier, maire de Tracadie

**Que l'AFMNB travaille avec les gouvernements fédéral et provincial afin que des fonds spéciaux soient mis à la disposition des municipalités pour s'attaquer au problème d'érosion des zones côtières.**

Adopté.

## RÉSOLUTIONS SOUMISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune résolution n'est soumise par l'Assemblée cette année.

## 15. RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune résolution n'est soumise par l'Assemblée cette année.

## 16. ÉLECTION DES DIRIGEANTS

M. Beaulieu souligne que tous les postes de l'exécutif sont en élection cette année puisque les membres de l'exécutif en sont tous à leur deuxième année d'un mandat de deux ans. Un président d'élection doit donc être nommé afin de passer aux votes pour pourvoir les postes en élection.

### Résolution : AGA 2023-10-15-12

*Proposé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin  
Appuyé par Arnold Vautour, maire de Beaurivage*

**Que M. Bertrand Beaulieu soit nommé comme président d'élection pour l'élection du conseil d'administration 2023-2024.**

Adopté.

M. Bertrand Beaulieu rappelle les postes qui sont ouverts et mentionne qu'il n'a pas reçu d'autres candidatures.

Il confirme l'élection du poste de présidence après avoir demandé trois fois s'il y avait d'autres candidatures :

Présidence : Yvon Godin, conseiller de Rivière-du-Nord – élu par acclamation

Il mentionne qu'il y aura un vote au niveau de la 1<sup>re</sup> vice-présidence et rappelle les deux candidats :

1<sup>re</sup> vice-présidence : Kassim Doumbia, maire de Shippagan, Lisa Parent, conseillère d'Edmundston

Il invite chacun des candidats à prendre la parole afin de s'adresser aux membres de l'assemblée pour 2 minutes chacun.

### Résolution : AGA 2023-10-15-13

*Proposé par Aldéo Saulnier, maire de Grand-Bouctouche  
Appuyé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin*

**Que Michelle Barclay, Marcel Vienneau et Pierre Doucet, employés de l'AFMNB soient nommés scrutateurs pour le vote de la 1<sup>re</sup> vice-présidence et M. Jean-Guy Levesque, maire de Campbellton comme scrutateur en chef.**

Adopté.

Les membres passent au vote en revenant de la pause.

Le président d'élection effectue le rapport du vote pour la 1<sup>re</sup> vice-présidence. Le 1<sup>er</sup> vice-président élu est M. Kassim Doumbia, maire de Shippagan.

### Résolution : AGA 2023-10-15-14

*Proposé par Joseph Lanteigne, maire de Rivière-du-Nord  
Appuyé par Nathalie Robichaud, conseillère de Shippagan*

**Que les bulletins de vote soient détruits.**

Adopté.

Il confirme l'élection du poste de 2<sup>e</sup> vice-présidence après avoir demandé trois fois s'il y avait d'autres candidatures :

– 2<sup>e</sup> vice-présidence : Mario Pelletier, maire de Bois-Joli – élu par acclamation

Il félicite le nouveau conseil d'administration, composé des personnes suivantes :

- Présidence : M. Yvon Godin, conseiller de Rivière-du-Nord
- 1<sup>re</sup> vice-présidence : Kassim Doumbia, maire de Shippagan
- 2<sup>e</sup> vice-présidence : Mario Pelletier, maire de Bois-Joli
- Chaleur : Daniel Guitard, maire de Belle-Baie
- Kent : Achille Bastarache, conseiller de Grand-Bouctouche
- Nord-Ouest : Eric Marquis, maire d'Edmundston
- Péninsule acadienne : Denis Losier, maire de Tracadie
- Restigouche : à déterminer
- Sud-Est : Mariane Cullen, conseillère de Memramcook

Le président d'assemblée remercie les gens qui ont voté ainsi que le président d'élection et les scrutateurs et il invite le nouveau président élu à venir prendre la parole.

Le président remercie les membres pour leur confiance et félicite les candidat.es élu.es et remercie la 1<sup>re</sup> vice-présidente sortante pour son travail des dernières années. Il réitère sa détermination à représenter les membres et faire avancer les dossiers qui leur sont importants.

### **17. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, Denis Losier, maire de Tracadie, propose la levée de la 34<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'AFMNB.

---

Yvon Godin  
Président

---

Pascal Reboul  
Directeur général



### RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
L'Association Francophone des Municipalités du N.B. Inc.

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Francophone des Municipalités du N.B. Inc. (l'« association »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

*Bourque Richard Boutot*

**Bourque Richard Boutot P.C. Inc.  
Comptables professionnels agréés**

Dieppe (Nouveau-Brunswick)  
Le 20 octobre 2024

## ÉTAT DES RÉSULTATS ABRÉGÉ

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
<b>REVENUS</b>		
Patrimoine canadien	94 500 \$	84 000 \$
Contributions des municipalités	268 569 \$	244 318 \$
Intérêts	578 \$	458 \$
Divers	22 135 \$	48 401 \$
	<b>385 782 \$</b>	<b>377 177 \$</b>
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	149 742 \$	178 514 \$
Créances douteuses et irrécouvrables	(1 979) \$	1 068 \$
Dépenses de bureau et papeterie	27 087 \$	31 081 \$
Achat équipement	5 058 \$	4 145 \$
Frais de déplacement	27 038 \$	40 874 \$
Frais de réunions	80 970 \$	39 645 \$
Frais de formation	0 \$	0 \$
Honoraires professionnels	45 798 \$	15 455 \$
Intérêts et frais bancaires	838 \$	613 \$
Frais de formation	115	-
Loyer	7 131 \$	28 365 \$
Publicité et promotion	5 733 \$	673 \$
Télécommunications	662 \$	2 643 \$
Amortissement	10 485 \$	14 210 \$
	<b>358 678 \$</b>	<b>357 286 \$</b>
<b>AUTRES REVENUS (DÉPENSES)</b>		
Perte sur disposition d'immobilisations	0 \$	0 \$
Projet - Congrès	26 209 \$	43 167 \$
Projet - Jeunesse Canada au travail	(1 016) \$	5 438 \$
Projet - Services aux membres	27 900 \$	(5 496) \$
Projets - Autres	(78 467) \$	(79 790) \$
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>(25 374) \$</b>	<b>(36 681) \$</b>
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Exercice terminé le 31 mars	2024 Total	2023 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>646 730 \$</b>	<b>663 520 \$</b>
Amortissement cumulé des exercices antérieurs		
Redressements des exercices antérieurs - TVH		
Redressements des exercices antérieurs - Revenus reportés		
Bénéfice net	1 730 \$	(16 790) \$
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>648 460 \$</b>	<b>646 730 \$</b>

La version intégrale des états financiers est disponible sur demande

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Investis en immobilisations	Fonds programme gouvernance locale	Fonds d'administration	Fonds d'appui aux membres	Fonds d'affectation interne : outils de communications	Fonds d'affectation interne - campagne achat local du CÉNB	Fonds d'affectation interne - programme formation continue	Non affecté	2024 Total	2023 Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	44 518 \$	17 465 \$	33 662 \$	229 308 \$	- \$	- \$	88 500 \$	233 277 \$	646 730 \$	663 520 \$
<b>Excédent des produits sur les charges</b>								1 730 \$	1 730 \$	(16 790) \$
<b>Variation nette</b>										
<b>Amortissement</b>	(10 962) \$							10 962 \$		
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	33 556 \$	17 465 \$	33 662 \$	229 308 \$	0 \$	0 \$	88 500 \$	245 969 \$	648 460 \$	646 730 \$

**KUSTOMFLO**  
 CONÇU SUR MESURE.  
 CONÇU POUR DURER.



RÉSEAU DE SANTÉ  
**vitalité**  
 HEALTH NETWORK



LEBLANC BOURQUE ARSENAULT INC.  
 Société de comptables professionnels agréés  
 Téléphone : 418 759-3468 | 1 800 463-3468  
 Télécopieur : 418 759-5181  
 604, boulevard Perron, Maria (Qc) G0C 1Y0



**SONO**  
**CLEFS**

LA première ligne de **CYBERDÉFENSE** des municipalités!

**COMPUTECH**  
 CYBERSÉCURITÉ

protection piratage  
 virus informatique  
 cyberattaque hacker  
 internet intrusion  
 réseau phishing  
 technologie ordinateur

computechhome.com

**Jeux de l'Acadie**

- 1500 athlètes, artistes et accompagnateurs présents à la Finale des Jeux de l'Acadie
- Représentants 4 provinces atlantiques
- 2 blocs de compétition

**TANT QUE LA FLAMME BRÛLERA,  
 L'ÉTOILE DE LA JEUNESSE ACADIENNE  
 SCINTILLERA**

# NOUVEAU-BRUNSWICK GRANDIT AVEC LA FORÊT

*Fier d'être votre équipe locale*



**70%**  
des municipalités du NB\*  
ont au moins une  
entreprise forestière



**11 200\***  
emplois directs/indirects/  
induits au NB



**235 k\$\***  
par an en impôts  
provinciaux et locaux +  
redevances



J.D. IRVING, LIMITED

\*Jupia Consultants

GRUPE D'INGÉNIERIE

# JOMA

ENGINEERING GROUP

## CONSULTANTS EN STRUCTURE

- Design Industriel ■ Conception de Bâtiment
- Études et Investigations
- Examen d'Intégrité Structurale

204-654 boul. Malenfant, Dieppe, NB, E1A 5V8  
(506) 382-5550 ■ [www.jomaeng.com](http://www.jomaeng.com)

Devenir membre



## FAISONS NOUS ENTENDRE

@feministenb   

info@rnb.ca  
t 506.381.2255

MOBILISER.  
REVENDIQUER.  
INFORMER.

